

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Direction : Finances, Achats, contrôle de Gestion
Politique publique : Services Généraux
Rapporteur(s) : Dominique LEFEBVRE, Président

Objet : BUDGET PRIMITIF (BP) 2020 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX

***Résumé :** Le projet de budget primitif pour 2020 vise à assurer la mise en œuvre des politiques publiques de la CACP, en particulier en matière d'accompagnement au développement du territoire, conformément au pacte financier et fiscal adopté en 2016. Forte d'une situation particulièrement saine, la CACP poursuivra la stratégie budgétaire et financière rigoureuse engagée depuis 2014, tout en assurant la poursuite du financement des opérations inscrites au PPI 2016-2020.*

Les dépenses réelles de fonctionnement, proposées à hauteur de 97,9 M€, s'inscrivent strictement dans le cadre contraignant imposé par l'Etat d'une progression annuelle des dépenses limitée à +1,2% par an sur la période 2018-2020. A périmètre constant, les crédits proposés au présent budget primitif correspondent en effet exactement au plafond notifié par l'Etat à la CACP pour l'exercice 2020.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 127,7 M€, en baisse de -0,7 % par rapport au budget primitif 2019 (-0,9 M€), et intègrent les effets d'une diminution de moitié dès 2020 des recettes au titre du FPIC et de la poursuite de la baisse tendancielle des concours financiers de l'Etat – ces baisses n'étant que partiellement compensées par la dynamique des autres recettes, notamment fiscales (estimées de façon prudente à +1,3%).

Le niveau d'épargne brute prévisionnel pour 2020 s'établirait ainsi à 29,8 M€, soit un taux d'épargne brute de 23,4 %.

Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 104,3 M€ pour 2020, dont 86,2 M€ au titre de la dernière annuité du PPI 2016-2020. Ces crédits permettront d'accompagner les projets d'investissement du territoire tout en maintenant une capacité de désendettement conforme, voire optimisée, par rapport aux prévisions du Pacte fiscal et financier adopté en mars 2016.

Le montant de l'emprunt d'équilibre est ainsi ramené à 43 M€, en baisse de -5 M€ par rapport à l'emprunt d'équilibre du BP 2019 (48 M€).

- 1. La construction du budget primitif 2020 s'inscrit dans un environnement financier marqué par des perspectives économiques incertaines et l'encadrement strict des dépenses des collectivités locales**

1.1. Des perspectives macroéconomiques incertaines

Après avoir enregistré une croissance 2017 très dynamique, le PIB français a ralenti en 2018 (+1,7 %) et le Gouvernement a dû revoir à la baisse ses perspectives macroéconomiques dans le cadre du PLF 2020, dans un contexte économique moins porteur, en particulier compte tenu des incertitudes liées au Brexit et aux tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis. La prévision de croissance du PIB pour 2019 et 2020 a ainsi été ramenée à +1,4 % et +1,3 % respectivement dans le cadre du PLF 2020, contre une prévision de +1,7 % anticipés dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022.

Ce ralentissement de la croissance s'est accompagné d'un redémarrage de l'inflation, à hauteur de +1,8 % en 2018 (après +1,0 % en 2017), la progression des prix étant estimée à +1,2 % en 2019 et en 2020 – soit une dynamique plus forte qu'initialement anticipée dans le cadre de la LPFP. Cette reprise de l'inflation aura pour effet mécanique de durcir encore davantage l'effort demandé aux collectivités de maîtrise de leurs dépenses, puisque l'encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement à hauteur de +1,2 % par an sur 2019 / 2020 correspond en réalité, après pris en compte de l'inflation, à un objectif de stabilisation en volume des dépenses. On notera qu'à l'inverse, le Gouvernement proposait, dans le cadre du PLF 2020 et avant amendement parlementaire, le gel en valeur pour 2020 des assiettes de la taxe d'habitation, jusqu'ici indexées sur l'inflation N-1, afin de minorer le montant de ses propres dépenses (compensation à l'euro près de la disparition de la TH sur les recettes de fiscalité locales) – ce qui aurait conduit à minorer d'autant la capacité d'autofinancement des collectivités. A l'issue des débats parlementaires, une indexation de +0,9 % des bases de TH a finalement été retenue pour 2020, qui reste cependant inférieure à l'inflation de l'année écoulée (+1,2 %).

1.2. Le budget primitif pour 2020 visera à respecter strictement le plafond de dépenses de fonctionnement notifié par l'Etat pour 2020

Le budget primitif 2020 s'inscrira toujours en effet dans le contexte contraignant imposé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui fixe, indépendamment de toute appréciation des réalités et stratégies financières locales, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, correspondant à un taux de croissance annuel de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement, par rapport en 2017, en valeur et à périmètre constant.

Les crédits pour 2020 sont proposés à hauteur d'un montant strictement conforme à la progression autorisée par l'Etat pour 2020, soit 71,3 M€ (voir annexe 3).

Pour mémoire, l'évolution des dépenses de la CACP sur le périmètre de la contractualisation s'est établie à -0,4 % en 2018 (à périmètre constant) et sera à nouveau inférieure au plafond notifié en 2019.

1.3. Une baisse prévisionnelle des recettes liées à la disparition progressive des recettes du FPIC, malgré le dynamisme des recettes fiscales

En termes de recettes, l'exercice 2020 devrait correspondre, pour le budget de la CACP et celui des communes, à la première année de baisse des recettes perçues au titre du FPIC (fin du dispositif dérogatoire dont bénéficiaient jusqu'à présent les Communautés d'agglomération issues de SAN dans le calcul du FPIC). Si l'exercice de déclenchement de

cette perte de recette n'est pas certain (car fonction du positionnement relatif du territoire au niveau national), il convient, par prudence, d'intégrer une baisse de moitié de cette recette dès 2020 – étant entendu que la CACP passerait ainsi d'une situation de bénéficiaire net du FPIC pour +2,4 M€ à celle de contributeur net à hauteur de 2,8 M€ à horizon 2023, avec une baisse de recette de -1,2 M€ dès 2020.

Cette baisse de recettes, cumulée à la baisse tendancielle des concours financiers de l'Etat (DGF pour sa part dotation de compensation), ne pourra être que partiellement compensée par la dynamique des recettes fiscales.

L'exercice 2020 constituera enfin le dernier exercice à périmètre constant de fiscalité directe locale, le PLF 2020 introduisant les mécanismes de suppression à horizon 2023 de la taxe d'habitation sur les habitations principales et le remplacement de cette recette, dès 2021, dans les budgets des EPCI par une fraction de TVA nationale – les communes du territoire se voyant transférées le produit de la taxe foncière départementale, avec l'introduction de mécanismes correcteurs ex ante (et non d'un mécanisme budgétaire de péréquation).

Pour 2020, la principale évolution du panier de recettes fiscales par rapport au BP 2019¹ concerne la disparition du produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €, et qui fait désormais l'objet d'une compensation sous forme de dotation. Les recettes fiscales demeurent cependant dynamiques, à hauteur de +0,8 % de BP à BP (et +1,3 % en réintégrant la compensation nouvelle de CFE).

1.4. Les éléments de prospective financière à horizon 2025 permettent de confirmer la solidité de la stratégie financière de la CACP

Comme présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de novembre, l'analyse prospective actualisée des finances de la CACP à horizon 2025, établie au regard des projections les plus prudentes en recettes comme en dépenses, fait ressortir une stabilisation de l'épargne brute prévisionnelle de l'Agglomération, permettant un accompagnement de la montée en charge du PPI 2016-2020 et un volume d'opération significatif au titre du prochain PPI, sans détérioration de ses ratios financiers.

Au-delà de la mandature, le niveau d'épargne brute devrait ainsi connaître une stabilisation à un niveau proche de 22 %, sous l'effet de la disparition des recettes du FPIC (devenant une dépense pour la CACP) et de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat. Un tel niveau d'autofinancement permettrait d'assurer, sans augmentation sensible de l'emprunt et sans dégradation des capacités de désendettement de la collectivité, un volume d'investissement sur 2021-2025 de près de 230 M€, cohérent avec le volume des investissements prévus sur la période 2016-2020. Cette enveloppe (qui correspond à un niveau moyen d'investissement de 44 M€ par an de 2021 à 2025) permettra de couvrir un volume annuel de l'ordre de 15 M€ de dépenses récurrentes liées à l'entretien du patrimoine communautaire (conforme à l'exécution moyenne sur le volet I du présent PPI), ainsi que d'assurer le financement des grands projets communautaires actés par la présente mandature (grand équipement sportif à l'est du territoire, Ecole nationale d'art), tout en préservant le soutien d'opérations en accompagnement des communes à un niveau conforme aux dépenses constatées sur les derniers PPI.

¹ Cette mesure a été introduite en PLF 2018 et n'avait pu être intégrée au BP 2019 en l'absence d'éléments relatifs à son montant, ce dernier ayant été notifié à la CACP dans les états fiscaux reçus au printemps 2019.

Prospective tendancielle à horizon 2025

en K€	2017	2018	Prev. 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	127 904	128 747	130 439	128 615	127 966	129 438	131 026	132 728	134 535
Dépenses réelles de fonctionnement	95 338	95 672	96 155	96 903	97 904	99 997	102 067	102 921	103 786
Épargne brute	32 567	33 075	34 284	31 713	30 062	29 440	28 959	29 807	30 749
Taux d'épargne brute	25,5%	25,7%	26,3%	24,7%	23,5%	22,7%	22,1%	22,5%	22,9%
Dépenses d'investissement hors dette	34 412	41 961	55 796	51 737	40 683	39 632	44 594	49 697	54 837
dont PPP		9 100	3 331	3 431	3 534	3 640	3 750	3 862	3 978
dont PPI hors PPP		32 870	51 723	47 547	36 370	35 194	40 026	44 998	50 000
autre			742	759	779	798	818	838	859
Recettes d'investissement hors dette	10 751	11 627	25 406	25 042	16 559	15 313	15 702	17 576	19 874
Encours de dette y compris PPP	214 037	211 330	220 965	221 073	220 282	202 831	202 523	204 568	208 479
Capacité de désendettement	6,6	6,4	6,4	7,0	7,3	6,9	7,0	6,9	6,8

2. L'équilibre du Budget primitif 2020 du budget principal :

2.1. Les grands équilibres du budget principal

Le budget primitif proposé pour 2020 s'établit à hauteur de 202,1 M€ en dépenses de fonctionnement et d'investissement, hors mouvements d'ordre.

Il traduit la volonté de respecter strictement, dès le budget primitif, le plafond de dépenses de fonctionnement notifié par l'Etat pour 2020 à périmètre constant, tout en conservant un niveau d'épargne suffisant pour permettre le financement de la dernière annuité du PPI 2016-2020 sans dégradation des fondamentaux financiers de la CACP :

- les dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 sont proposées à hauteur du plafond notifié par l'Etat : sur le champ des dépenses encadrées par la LPFP et à périmètre constant, les crédits proposés pour 2020 s'établissent à 71,3 M€ soit +1,2 % par rapport au plafond notifié pour 2019 ; au global et en intégrant l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif s'établit à 97,9 M€, soit +0,2 % par rapport au budget primitif 2019 (97,7 M€) ;
- les recettes réelles de fonctionnement s'établissent en baisse de -0,9 M€ par rapport à 2019, compte tenu de la baisse anticipée du FPIC : les recettes totales sont évaluées de manière prudente à hauteur de 127,7 M€, la dynamique du produit fiscal (+0,8 % hors rôles supplémentaires, et +1,3% à périmètre constant – cf. infra) ne permettant pas de compenser intégralement la baisse prévisionnelle de recettes au titre du FPIC et la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat ; hors FPIC, les recettes de fonctionnement sont en progression de +0,3 % de BP à BP ;
- Ces évolutions relatives des recettes et des dépenses permettent d'envisager une épargne brute prévisionnelle maintenue à haut niveau, à hauteur de 29,8 M€ pour 2020, soit un taux d'autofinancement de 23,4 % ;
- Les dépenses réelles d'investissement sont ajustées au plus près des besoins au titre du PPI et s'établissent à 104,3 M€ pour 2020, hors crédits revolving (et à 85,6 M€ hors remboursement des annuités d'emprunts) pour 31,4 M€ de recettes (hors emprunt nouveau), traduisant le passage en phase de travaux des grands projets portés par la Communauté d'agglomération et inscrits au PPI 2016-2020 ;
- Le montant global du PPI est par ailleurs ajusté à hauteur de 292 M€ (contre 343 M€ au budget supplémentaire 2019), compte tenu des décalages opérationnels conduisant à un report des besoins de crédits de paiement au-delà de 2020 ;
- Ces équilibres permettent de proposer un emprunt d'équilibre en baisse à hauteur de 43 M€ sur 2020 soit -5 M€ par rapport à l'emprunt d'équilibre au BP 2019 (48 M€).

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evol. BP 2019 / BP 2020	
Recettes de Fonctionnement	128 746 805	128 583 247	127 698 593	-884 654	-0,7%
Recettes de fonctionnement hors FPIC	126 289 202	126 113 247	126 498 593	385 346	0,3%
Fiscalité	78 637 993	80 162 000	80 815 000	653 000	0,8%
<i>Fiscalité à périmètre constant</i>	<i>78 637 993</i>	<i>80 162 000</i>	<i>81 230 000</i>	<i>1 068 000</i>	<i>1,3%</i>
<i>dont rôle général</i>	<i>77 433 814</i>	<i>79 802 000</i>	<i>80 325 000</i>	<i>523 000</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>679 414</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>524 765</i>	<i>380 000</i>	<i>490 000</i>	<i>130 000</i>	<i>36,1%</i>
Dotations	39 597 239	38 787 125	38 965 400	178 275	0,5%
<i>Dotations à périmètre constant</i>	<i>39 597 239</i>	<i>38 787 125</i>	<i>38 550 400</i>	<i>-236 725</i>	<i>-0,6%</i>
DGF	38 416 146	37 572 000	37 232 500	-339 500	-0,9%
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 181 093</i>	<i>1 215 125</i>	<i>1 732 900</i>	<i>517 775</i>	<i>42,6%</i>
FPIC	2 457 603	2 470 000	1 200 000	-1 270 000	-51,4%
Produits des services (70)	3 497 190	3 022 212	2 592 635	-429 577	-14,2%
Produits de gestion (75)	662 423	910 400	818 170	-92 230	-10,1%
Recettes exceptionnelles (77)	1 626 958	890 095	638 320	-251 775	-28,3%
Atténuations de charges (013)	810 649	713 210	799 080	85 870	12,0%
Autres recettes	1 456 750	1 628 205	1 869 988	241 783	14,8%
Dépenses de Fonctionnement	95 671 856	97 669 281	97 852 381	183 100	0,2%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67%)</i>	<i>95 587 146</i>	<i>97 593 881</i>	<i>97 710 881</i>	<i>117 000</i>	<i>0,1%</i>
Charges de gestion courantes (011)	26 185 188	27 240 939	27 953 772	712 833	2,6%
Charges de personnel (012)	29 265 016	29 700 000	30 222 990	522 990	1,8%
Atténuations de produits (014)	25 675 611	25 139 250	24 536 472	-602 778	-2,4%
<i>Attributions de compensation</i>	<i>21 035 922</i>	<i>20 674 250</i>	<i>19 941 472</i>	<i>-732 778</i>	<i>-3,5%</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>534 700</i>	<i>380 000</i>	<i>490 000</i>	<i>130 000</i>	<i>36,1%</i>
<i>FNGIR</i>	<i>4 104 989</i>	<i>4 105 000</i>	<i>4 105 000</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
Frais financiers	5 180 317	6 059 437	5 365 100	-694 337	-11,5%
Subventions et participations (6554..., 6573..., 6574)	8 173 068	8 082 266	8 270 711	188 445	2,3%
Dépenses imprévues	-	100 000	100 000	0	0,0%
Autres dépenses	1 192 655	1 347 389	1 403 336	55 947	4,2%
<i>dont solde 65</i>	<i>1 107 946</i>	<i>1 271 989</i>	<i>1 261 836</i>	<i>-10 153</i>	<i>-0,8%</i>
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>84 710</i>	<i>75 400</i>	<i>141 500</i>	<i>66 100</i>	<i>87,7%</i>
Dépenses de fonctionnement plafonnées*	68 575 245	70 700 640	71 334 283	633 643	0,9%
Plafond notifié par l'Etat	69 652 705	70 488 537	71 334 399	845 862	1,2%
Épargne brute	33 074 949	30 913 966	29 846 212	-1 067 754	
Taux d'épargne brute	25,7%	24,0%	23,4%		
Épargne nette	15 859 153	15 281 821	14 715 887	-565 934	
Recettes d'investissement	29 327 445	82 451 224	74 419 911	-8 031 313	-9,7%
FCTVA	2 961 017	7 861 772	8 621 541	759 769	9,7%
Subventions et fonds de concours	5 368 180	23 042 452	18 929 537	-4 112 915	-17,8%
Cessions	-	1 440 000	1 440 000	0	0,0%
Emprunt**	17 700 000	48 000 000	43 000 000	-5 000 000	-10,4%
Autres	3 298 248	2 107 000	2 428 833	321 833	15,3%
Dépenses d'investissement	63 005 943	113 365 190	104 266 123	-9 099 067	-8,0%
remboursement en capital de la dette directe**	17 215 796	15 632 145	15 130 325	-501 820	-3,2%
Soutien aux politiques (PPI) hors dette PPP	37 368 297	90 577 606	82 644 370	-7 933 236	-8,8%
Autres (aides à la pierre, COSP DSP Aren'ice,...)	4 592 244	3 952 000	2 970 000	-982 000	-24,8%
Remboursement en capital de la dette PPP	3 829 606	3 203 439	3 521 428	317 989	9,9%
Total budget principal	158 677 798	211 034 471	202 118 504		
Résultat reporté		2 437 554			
* Après retraitements					
** Hors revolving					

NB : les montants présentés pour 2019 correspondent aux montants inscrits au budget ouvert et constituent donc un plafond de dépenses. En particulier, s'agissant des dépenses d'investissement, le niveau d'exécution prévisionnel devrait se situer à un niveau proche de 56 M€ au titre du PPI, pour un emprunt d'équilibre proche de 18 M€.

2.2. La section de fonctionnement

2.2.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2020 sont estimées à 127,7 M€, en baisse de -0,9 M€ (-0,7 %) par rapport aux recettes prévues au budget primitif 2019 ; hors baisse du FPIC, la progression des recettes de BP à BP est de +0,4 M€ soit +0,3 %.

Ces inscriptions sont conformes aux projections présentées dans le cadre des orientations budgétaires, hors rôles supplémentaires qui ne sont pas inscrits par prudence au budget primitif.

	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evol. BP 2019 / BP 2020	
Recettes de Fonctionnement	128 746 805	128 583 247	127 698 593	-884 654	-0,7%
Recettes de fonctionnement hors FPIC	126 289 202	126 113 247	126 498 593	385 346	0,3%
Fiscalité	78 637 993	80 162 000	80 815 000	653 000	0,8%
Fiscalité à périmètre constant*	78 637 993	80 162 000	81 230 000	1 068 000	1,3%
<i>dont rôle général</i>	<i>77 433 814</i>	<i>79 802 000</i>	<i>80 325 000</i>	<i>523 000</i>	<i>0,7%</i>
<i>dont rôles supplémentaires</i>	<i>679 414</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	
<i>dont taxe de séjour</i>	<i>524 765</i>	<i>360 000</i>	<i>490 000</i>	<i>130 000</i>	<i>36,1%</i>
Dotations	39 597 239	38 787 125	38 965 400	178 275	0,5%
Dotations à périmètre constant*	39 597 239	38 787 125	38 550 400	-236 725	-0,6%
<i>DGF</i>	<i>38 416 146</i>	<i>37 572 000</i>	<i>37 232 500</i>	<i>-339 500</i>	<i>-0,9%</i>
<i>Dotations de compensation fiscales</i>	<i>1 181 093</i>	<i>1 215 125</i>	<i>1 732 900</i>	<i>517 775</i>	<i>42,6%</i>
FPIC	2 457 603	2 470 000	1 200 000	-1 270 000	-51,4%
Produits des services (70)	3 497 190	3 022 212	2 592 635	-429 577	-14,2%
Produits de gestion (75)	662 423	910 400	818 170	-92 230	-10,1%
Recettes exceptionnelles (77)	1 626 958	890 095	638 320	-251 775	-28,3%
Atténuations de charges (013)	810 649	713 210	799 080	85 870	12,0%
Autres recettes	1 456 750	1 628 205	1 869 988	241 783	14,8%

* Il convient de noter que les recettes inscrites au BP 2020 intègrent une nouvelle compensation fiscale (dotation) à hauteur de 415 k€ au titre de la disparition de la recette fiscale de contribution foncière des entreprises (CFE) pour les établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 5000 € par an ; à périmètre constant, les évolutions de fiscalités et des concours financiers de l'Etat seraient ainsi respectivement de +1,3 % et -0,6 %.

• Des recettes fiscales toujours dynamiques : 80 815 000 €

Fiscalité	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020	Evol. 2020 / 2019	Evol. Moyenne annuelle 2020 / 2017
Taxe d'habitation (TH)	24 631	25 033	26 371	26 172	-0,8%	2,0%
Taxes foncières (TFB et TFNB)	5 967	6 114	6 297	6 365	1,1%	2,2%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	22 153	22 597	22 951	22 695	-1,1%	0,8%
Contribution valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	17 668	19 767	20 292	21 232	4,6%	6,3%
Taxe surface commerciales (TASCOM)*	3 107	2 361	2 410	2 334	-3,2%	-9,1%
Imposition forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	1 443	1 484	1 481	1 527	3,1%	1,9%
Taxe de séjour	337	525	360	490	36,1%	13,3%
Autres impositions (rôles supplémentaires...)	2 158	758				
Total	77 463	78 637	80 162	80 815	0,8%	1,4%
compensation CFE pour entreprises CA < 5000 €				415		
Total périmètre constant	77 463	78 637	80 162	81 230	1,3%	1,6%

NB : le produit 2017 de TASCOM intègre les effets du changement législatif des modalités de règlement par les entreprises et intègre un versement semestriel supplémentaire (la recette 2017 correspond ainsi à 1,5 fois le produit annuel habituel)

Les recettes issues de la fiscalité sont estimées à 80,815 M€ pour 2020, en progression de +0,8 % par rapport aux recettes prévisionnelles inscrites au budget primitif 2019, hors rôles supplémentaires (80,162 M€) et en progression de +1,4 % en moyenne annuelle depuis 2017 ; retraitée de la disparition des recettes de CFE pour les entreprises ayant un chiffre

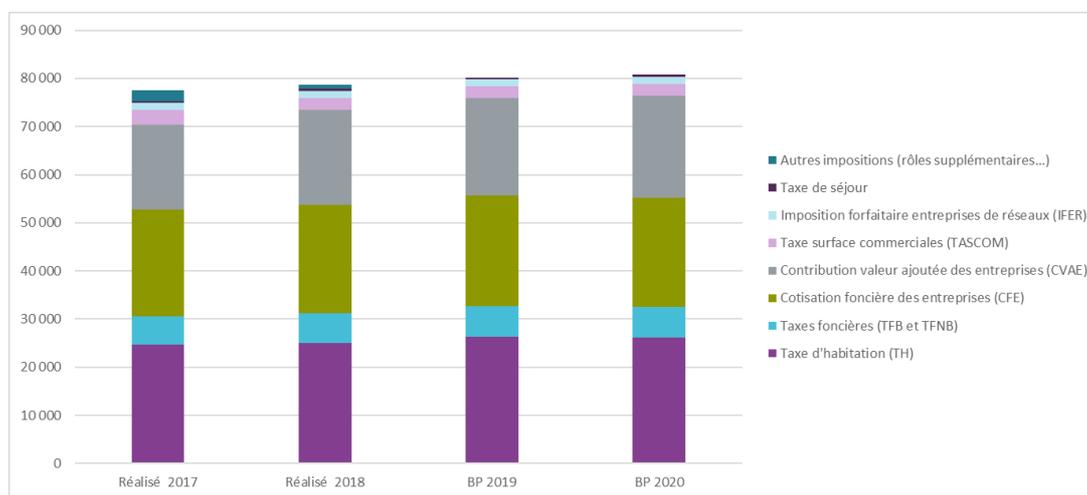
d'affaires inférieur à 5 000 € / an (faisant désormais l'objet d'une compensation par l'Etat, évaluée à 415 k€ pour 2020), la progression des recettes fiscales est de +1,3 % de BP à BP et de +1,6 % en moyenne annuelle depuis 2017.

S'agissant de la taxe d'habitation (26,172 M€), cette évolution repose sur une réalisation prévisionnelle 2019 du produit de TH légèrement inférieure à celle anticipée au BP 2019, d'une revalorisation forfaitaire des bases à hauteur de +0,9 % (suite à amendement parlementaire au PLF 2020, ce montant restant très inférieur à l'inflation N-1 de +1,3 % retenue jusqu'ici pour la revalorisation forfaitaire des bases) et d'une progression des bases physiques (livraison de logements) de +0,4 % par rapport à 2019, hors rôles supplémentaires, conduisant à une évolution annuelle moyenne de +2% depuis 2017

Le produit des taxes foncières est estimé à 6,365 M€ pour 2020 soit +1,1 % par rapport au produit inscrit au budget primitif 2019. S'agissant de la TFPB des ménages, cette prévision intègre une revalorisation des bases sur l'inflation N-1 (+1,3 %) et une hypothèse d'évolution physique des bases de foncier bâti de +0,7 % ; s'agissant de la TFPB des entreprises, la prévision pour 2020 intègre un effet lié à l'actualisation des grilles tarifaires des valeurs locatives professionnelles de +0,4 % et une évolution physique des bases de foncier professionnel de +0,5 %.

S'agissant de la fiscalité économique, les hypothèses en matière de dynamique de TFPB des locaux professionnels sont reprises pour la prévision de cotisation foncière des entreprises (CFE), soit 22,695 M€ (+0,9 %). Une évolution conforme au PIB N-2 est retenue pour la CVAE (+2,5 % soit un produit anticipé de 21,232 M€), en lien avec le mécanisme d'encaissement de la taxe, mais tout en notant que cette recette reste très volatile, du fait de son mécanisme d'acomptes et de régularisation. Concernant la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), la prospective retient une évolution conforme à l'inflation en l'absence d'information sur l'impact fiscal des récentes ouvertures de surfaces commerciales sur le territoire². Les IFR progressent elles aussi selon les hypothèses d'inflation.

Au regard des projections indiquées dans le rapport d'orientations budgétaires, cette prévision de recettes n'inclut pas à ce stade les montants des rôles supplémentaires de fiscalité qui pourront, le cas échéant, permettre d'améliorer le niveau des recettes en cours d'exercice (pour mémoire, 1,3 M€ perçus en 2017 et 0,8 M€ en 2018).



- Une réduction de moitié du produit du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 1 200 000 €

Pour rappel, les communautés d'agglomération issues de la transformation de syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), comme la CACP, ont bénéficié jusqu'en 2017 d'une

² Le montant de TASCOM perçu en 2018 incluait les effets ponctuels et transitoires d'une évolution du mécanisme d'acompte sur cet impôt (perception de 3 semestres en 2017).

dérogation au calcul du potentiel financier agrégé pour le calcul du FPIC et du potentiel fiscal pour la dotation d'intercommunalité.

A l'issue d'un rapport sur l'opportunité de conserver, adapter, ou supprimer progressivement les mécanismes dérogatoires devant être présenté au Parlement avant le 30 septembre, ce mécanisme de pondération a été finalement prolongé par l'article 160 de la loi de finances initiales pour 2018 (par amendement au projet de loi de finances), mais avec un mécanisme de sortie progressif de ce dispositif dérogatoire à horizon 2023.

S'agissant du Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC), l'ensemble intercommunal (agglomération et communes) de Cergy-Pontoise ne serait plus éligible au reversement à partir de 2020 et deviendrait contributeur net à horizon 2021 (hypothèse la plus prudente), alors qu'il a perçu 5,3 M€ en 2018.

Pour 2020, le territoire de la CACP devrait ainsi rester bénéficiaire d'une recette au titre du FPIC, mais d'un montant inférieur de moitié à celui perçu en 2019 (2,589 M€ contre 5,179 M€ en 2019).

Compte tenu de la clé de répartition entre la CACP et les communes membres adoptée dans le cadre du pacte fiscal et financier, le produit du FPIC pour la CACP est estimé à 1,200 M€ en 2020 et celui des communes à 1,389 M€, selon la répartition prévisionnelle suivante (sur la base du potentiel fiscal 2019 des communes) :

Prévision de répartition du FPIC 2020

FPIC Territoire CACP (en €)	Réalisé		Prévision
	2018	2019	2020
Reversement	5 303 496	5 178 839	2 589 420
Part CACP	2 457 603	2 399 838	1 199 937
Part communes	2 845 893	2 779 001	1 389 483
<i>dont Boisemont</i>	11 078	10 725	5 362
<i>dont Cergy</i>	827 362	810 788	405 389
<i>dont Courdimanche</i>	94 982	91 804	45 901
<i>dont Eragny</i>	226 928	223 504	111 751
<i>dont Jouy-le-Moutier</i>	232 445	227 087	113 542
<i>dont Menucourt</i>	74 479	72 827	36 413
<i>dont Neuville-sur-Oise</i>	28 143	27 233	13 616
<i>dont Osny</i>	246 058	238 177	119 087
<i>dont Pontoise</i>	423 245	412 737	206 366
<i>dont Puisseux-Pontoise</i>	9 581	9 660	4 830
<i>dont Saint-Ouen-l'Aumône</i>	390 632	379 203	189 599
<i>dont Vauréal</i>	225 229	212 855	106 426
<i>dont Maurecourt</i>	55 734	62 401	31 200

Le principe d'une baisse de moitié de la recette au titre du FPIC comme la répartition prévisionnelle de cette recette devront être confirmés au premier semestre 2020 au regard du positionnement relatif du territoire au niveau national, des montants de FPIC qui seront notifiés par les services de l'Etat pour le territoire cergypontain et de la part relative de chaque commune au regard de son potentiel fiscal 2020.

- Des dotations et compensations versées par l'Etat en baisse à périmètre constant : 38 965 400 €

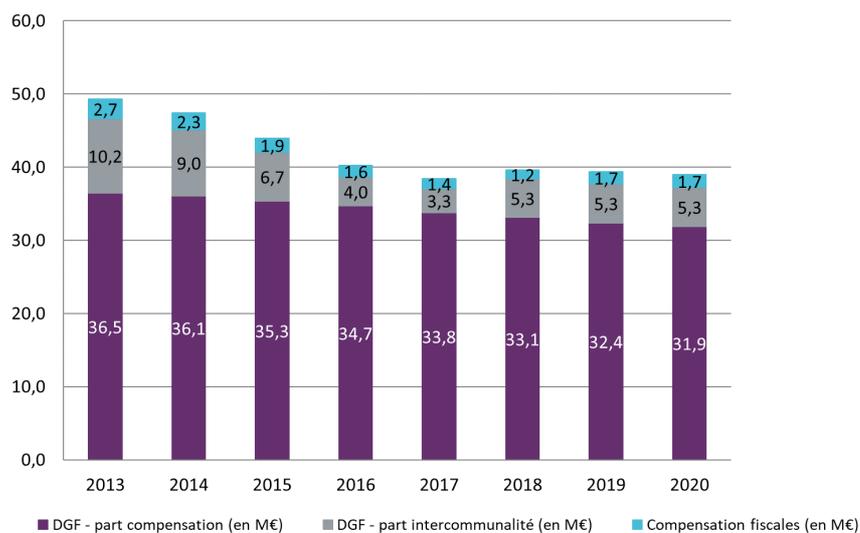
Pour mémoire, après avoir connu une baisse sensible sur la période 2013-2017, le montant des concours financiers de l'Etat a été globalement stabilisé depuis 2018, en partie grâce à l'effet de la reprise de nouvelles compétences par la CACP (collecte des déchets et taxe d'enlèvement des ordures ménagères associée), ayant conduit à une progression significative du coefficient d'intégration fiscale (CIF), paramètre de calcul de la répartition de la dotation d'intercommunalité au niveau national.

Si la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et le projet de loi de finances pour 2020 ne prévoient pas de baisse généralisée des concours financiers de l'Etat, ces derniers devraient cependant connaître une diminution en 2020, à modes de calcul des dotations inchangés, sous l'effet des mécanismes de péréquation et de l'attrition progressive des compensations fiscales.

Le montant de la DGF – dotation de compensation et dotation d'intercommunalité – est ainsi évalué à 37,232 M€ pour 2020, contre 37,715 M€ en 2019 (-1,3 %) :

- après avoir connu une hausse en 2018 liée à la prise de compétence en matière de collecte des ordures ménagères (la perception de la TEOM ayant un impact sur le coefficient d'intégration fiscal en année N+1), la dotation d'intercommunalité est estimée pour 2020 à 5,327 M€ soit le montant perçu en 2019 modulo les évolutions de population légale (5,311 M€), la loi de finances pour 2020 ayant introduit un mécanisme de une garantie de montant perçu par habitant pour les communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscale est supérieur à 35 %, dont bénéficie la CACP (avec un CIF de 41 %) ;
- la dotation de compensation devrait quant à elle continuer à diminuer pour assurer le financement, avec la baisse des variables d'ajustement, des évolutions de la population et de la péréquation, et est estimée à 31,905 M€ pour 2020 (-1,5 %) ;
- les autres dotations et compensations sont estimées à 3,188 M€ pour 2020 et correspondent principalement à des compensations d'exonérations de CFE et TF (1,683 M€) et à des participations (autres collectivités) pour 1,414 M€.

Evolution DGF et compensations fiscales depuis 2013



En retraitant de l'effet de la nouvelle compensation au titre de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le CA est inférieur à 5 000 €, les concours de l'Etat s'établissent à 39 M€ pour 2020, soit une baisse de -0,6 % de BP à BP.

- Les produits des services : Les produits attendus en 2020 s'élèvent à 2 537 635 € et correspondent principalement aux recettes liées aux équipements sportifs, au conservatoire et aux redevances dues par les délégataires de services publics (Aren'Ice, stationnement) ; la baisse des produits par rapport au budget 2019 intègre par ailleurs le transfert des redevances liées à la délégation de service public chauffage urbain, désormais imputée directement sur le budget annexe dédié.

Ventilation par poste de recettes	BT 2019	BP 2020	Var. 2020/2019	
PRODUITS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	1,1	1,0	-0,1	-12,2%
PRODUITS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (CRR)	0,5	0,5	0,0	2,1%
REDEV. D'OCCUPAT. DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE	0,4	0,3	0,0	-6,5%
PRODUITS DES BUDGETS ANNEXES	0,3	0,4	0,1	35,6%
AUTRE	0,8	0,3	-0,4	-57,5%
TOTAL Produits des services	3,0	2,5	-0,5	-16,0%
TOTAL hors redevances Chauffage urbain	2,6	2,5	0,0	-1,4%

- Les produits de gestion courante : Ces recettes, estimées à 818 170 € pour 2020, correspondent principalement aux revenus des immeubles communautaires (loyers et charges).

2.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2020 sont proposées à hauteur de 97,9 M€, montant stable par rapport au budget primitif 2019 (97,7 M€).

Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Evol. BP 2019 / BP 2020	
Dépenses de Fonctionnement	95 671 856	97 669 281	97 852 381	183 100	0,2%
<i>DRF hors dépenses exceptionnelles (67%)</i>	95 587 146	97 593 881	97 710 881	117 000	0,1%
Charges de gestion courantes (011)	26 185 188	27 240 939	27 953 772	712 833	2,6%
Charges de personnel (012)	29 265 016	29 700 000	30 222 990	522 990	1,8%
Atténuations de produits (014)	25 675 611	25 139 250	24 536 472	-602 778	-2,4%
<i>Attributions de compensation</i>	21 035 922	20 674 250	19 941 472	-732 778	-3,5%
<i>Taxe de séjour</i>	534 700	360 000	490 000	130 000	36,1%
<i>FNGIR</i>	4 104 989	4 105 000	4 105 000	0	0,0%
Frais financiers	5 180 317	6 059 437	5 365 100	-694 337	-11,5%
Subventions et participations (6554..., 6573..., 6574)	8 173 068	8 082 266	8 270 711	188 445	2,3%
Dépenses imprévues	-	100 000	100 000	0	0,0%
Autres dépenses	1 192 655	1 347 389	1 403 336	55 947	4,2%
<i>dont solde 65</i>	1 107 946	1 271 989	1 261 836	-10 153	-0,8%
<i>dont dépenses exceptionnelles</i>	84 710	75 400	141 500	66 100	87,7%

- Sur le champ des dépenses encadrées par l'Etat, le budget proposé pour 2020 s'établit à 72,5 M€ et à 71,3 M€ après neutralisation des effets de périmètre (cf. supra), montant en ligne avec le plafond notifié pour 2020.

Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT 2019	Prévision 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BT 2019	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	95 337 644	97 669 281	97 433 509	96 565 001	97 852 381	418 872	0,4%
DRF SUR LE PERIMETRE DE LA CONTRACTUALISATION (1)	68 826 783	69 185 595	71 753 798	70 942 001	72 516 829	763 031	1,1%
DRF APRES RETRAITEMENTS (3 = 1 +2)	68 826 783	68 575 245	70 737 617	69 925 820	71 334 283	596 666	0,8%
PLAFOND NOTIFIE PAR L'ETAT (1,2 %) (4)	68 826 783	69 652 705	70 488 537	70 488 537	71 334 399	845 862	1,2%
ECART / PLAFOND NOTIFIE	0	-1 077 459	249 080	-562 717	-117		

Par grand poste de dépenses, les évolutions sont les suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont estimées à 28 M€ pour 2020. Ces crédits correspondent aux dépenses d'entretien du patrimoine et des espaces communautaires (espaces verts, eaux pluviales, aires de gens du voyage, voiries, équipements publics), le fonctionnement courant des services (administration générale)

ou encore loyer d'exploitation du PPP Eclairage public et contribution de service public à la DSP Aren'Ice. Ces crédits intègrent par ailleurs un volume significatif de postes de dépenses sur lesquels la CACP dispose de peu de marges de manœuvre – indexation de la contribution à la STIVO, prix unitaire des fluides ou encore mécanisme de reversement du bonus Navigo (IDFM) au titulaire de la DSP Stationnement.

- Les dépenses de personnel sont estimées à 30,2 M€ pour 2020 (chapitre 012), soit 29,4 M€ déduction faite des remboursements d'agents mis à disposition et à 29,3 M€ après retraitement des évolutions de périmètre intervenues depuis 2017 (soit une progression de budget à budget strictement limitée à +0,7 %) ; cette évolution intégrant par ailleurs un effet GVT estimé à +0,9 % et les effets de différentes mesures statutaires et indemnitaires décidées au niveau national (PPCR).
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont fixées à 9,5 M€ pour 2020, en progression de +0,2 M€ par rapport au budget primitif 2019, correspondant notamment à la subvention en année pleine à l'équilibre du budget de la Turbine (+0,2 M€), à la mise en place de nouvelles équipes en matière de prévention spécialisée, ou encore à la revalorisation de la contribution à l'île de Loisirs à hauteur du budget total 2019 ; les principales subventions aux associations (culture, sports et loisirs) étant par ailleurs proposées en reconduction.
- Les frais financiers (chapitre 66) sont évalués à 5,4 M€ pour 2020 contre 6,1 M€ prévus au budget primitif 2019. Cette diminution intègre les effets de la cristallisation de la 5^{ème} tranche du PPP Eclairage public intervenue mi-2019, à un taux très inférieur à celui anticipé au budget 2019, et plus globalement les effets de la progression, dans l'encours de dette de la CACP, de la part des emprunts contractés à moindre coût depuis 2014, induisant une baisse du taux moyen de l'encours.
- Les crédits de dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont évalués à 0,1 M€ et une provision pour dépenses imprévues (chapitre 022) est proposée pour 0,1 M€.
- Hors champ des dépenses retenues par l'Etat, les crédits proposés s'établissent à 24,5 M€ et correspondent :
 - aux Attributions de Compensation (AC) au bénéfice des communes, à hauteur de 19,9 M€ : ce montant, en diminution de -373 k€ par rapport au montant des AC 2019, intègre les effets des transferts de compétences actés en cours d'année 2019 et effectifs au 1^{er} janvier 2020 (extension en année pleine des évolutions de charges pour les communes du service commun des systèmes d'information, transferts de nouveaux points lumineux intervenus depuis 2018) ;
 - au reversement à l'Office du tourisme de Cergy-Pontoise du montant de la taxe de séjour qui sera collectée sur le territoire en 2019, estimée à 490 k€ ;
 - au montant du prélèvement au titre du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stable en valeur depuis 2013 à hauteur de 4,1 M€.

3. La section d'investissement

3.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement pour 2020 s'établissent à 104,3 M€ dont 18,7 M€ au titre du remboursement des annuités d'emprunt sur 2020 (15,1 M€ pour les emprunts hors PPP).

Le montant des crédits inscrits au PPI 2016-2020 pour l'exercice 2020 s'établit à 86,2 M€ au titre des opérations inscrites au PPI (82,6 M€ hors emprunt PPP Eclairage public). Ces crédits intègrent les effets reports des dotations inscrites au budget 2019 mais non intégralement consommées sur les différents volets, mais sont en baisse par rapport au BP 2019, afin de caler les enveloppes de crédits 2020 au plus près de l'exécution prévisionnelle.

Les inscriptions budgétaires se répartissent de manière équilibrée entre les différents volets du PPI (cf. annexes) :

- Volet I (Patrimoine communautaire) : 26,1 M€

Les dépenses inscrites sur ce volet correspondent :

- Pour 18,8 M€, à des interventions sur le patrimoine communautaire, notamment sur le patrimoine bâti de la CACP (7,4 M€), pour des interventions en matière d'assainissement (2,2 M€), de voirie (6,3 M€ - sécurisation ouvrages d'art, interventions sur la Dalle Grand Centre, voiries des parcs d'activité) et de gestion des espaces verts (0,5 M€), ou encore pour l'équipement des services communautaires et du service commun des systèmes d'information (2 M€) ;
- Pour 7,3 M€, aux interventions de la CACP en matière d'éclairage public (dans le cadre du marché de partenariat et en accompagnement des communes).

- Volet II (Projets communautaires) : 30,8 M€

Les principales opérations inscrites à ce volet du PPI concernent :

- les aménagements liés aux infrastructures de transports et de mobilité (2,9 M€), notamment sur le Pôle Gare Préfecture ;
- les aménagements des espaces publics (7,6 M€), en particulier au titre des opérations engagées sur le Grand centre (solde Mail des Cerclades) à hauteur de 4,1 M€ ;
- les opérations de construction et de rénovation des équipements culturels et sportifs gérés par la CACP (7,1 M€), notamment concernant le Forum II à Vauréal (2 M€), la piscine des Louvrais (2,6 M€), le pôle sportif des Maradas – halle sportive (1,5 M€) ;
- les opérations relatives au développement économique et à l'enseignement supérieur (6,7 M€) dans le cadre du projet de Campus international – bassin nordique de la piscine du Grand centre (3,7 M€) et soutien au projet ESSEC 2020 (2 M€) et dans le cadre de la requalification des parcs d'activité économique ;
- l'accompagnement des projets de développement du territoire (6,5 M€) – acquisitions foncières, PLH, etc.

- Volet III (Accompagnement des communes) : 29,2 M€

Les échanges intervenus avec les communes ayant permis de confirmer les phasages prévus à horizon 2020, les crédits inscrits intègrent les demandes en matière de versement

de fonds de concours actualisées des calendriers opérationnels et coûts des projets communaux.

Les crédits inscrits à ce volet du PPI (fonds de concours et opérations en maîtrise d'ouvrage) concerneront le financement des groupes scolaires à hauteur de 15,1 M€, l'accompagnement pour les équipements culturels et sportifs pour 5,5 M€, les opérations liées à la petite enfance (2,1 M€) et les autres équipements communaux (6,6 M€).

Hors PPI, les dépenses s'établissent à 18,1 M€ et correspondent :

- pour 15,1 M€, au remboursement des annuités d'emprunts (hors PPP et lignes revolving) prévues pour 2020 ;
- pour 3 M€, à diverses dépenses hors PPI (aides à la pierre, part investissement de la COSP Aren'Ice, etc.).

Le montant global du PPI 2016-2020 est ramené de 343 M€ (montant du PPI actualisé lors du budget supplémentaire 2019) à 292 M€ compte tenu de l'actualisation du phasage financier des opérations inscrites au PPI 2016-2020 ; ce montant total du PPI, basé sur les crédits ouverts en 2019, devra en outre être corrigé au budget supplémentaire 2020 au regard du montant de crédits qui ne seront pas consommés sur la fin de gestion 2019.

3.2. Le financement des investissements

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont évaluées pour 2020 à 31,4 M€ hors emprunt dont :

- 8,6 M€ de recettes au titre du FCTVA,
- 18,9 M€ de subventions d'investissement (y compris aides à la pierre), fonds de concours en provenance des concessions d'aménagement et opérations sous mandat ;
- 1,4 M€ de produits de cessions ;
- 0,5 M€ de recettes au titre d'opérations conduites pour compte de tiers.

Compte tenu des crédits proposés en dépenses d'investissement et des recettes d'investissement anticipées, l'emprunt d'équilibre proposé au BP 2020 s'établit en baisse de -5 M€ par rapport au BP 2019 à 43 M€ ; ce besoin se trouve déjà couvert à hauteur de 15 M€ par des emprunts bancaires à taux fixes signés en 2018 et 2019.

3.3. Les équilibres financiers de la CACP

Compte tenu des évolutions conjuguées des recettes et des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne brute prévisionnelle de la Communauté d'agglomération s'établirait à 29,8 M€ soit 23,4 %.

L'encours de dette directe à fin 2019 est évalué à 221 M€ (y compris PPP) pour le budget principal. Au regard des taux de réalisation du PPI présentés dans le cadre des orientations budgétaires, l'encours à fin 2020 serait stabilisé à ce niveau soit une capacité de désendettement inférieure à 7 ans.

4. IMPACT EN TERMES DE RESSOURCES

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière présentée lors du débat d'orientations budgétaires et les objectifs du Pacte fiscal et financier visant à permettre le maintien d'une épargne brute supérieur à 20 % et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de PPI.

5. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) - AGENDA 21

Insertion de clauses environnementales et/ou sociales : OUI NON

Mise en œuvre des Schémas Régionaux Climat Air Energie et de Cohérence Ecologique :
oui non

Innovation sociale et/ou économique : oui non

Pièce(s) Annexée(s) :

- Annexe 1 PPI - BP 2020 - V20191202.pdf
- Annexe 1 bis PPI - BP 2020 - Communes - V20191202.pdf
- BP 2020 - Annexe 2 - AC
- moody s

OBJET : SERVICES GÉNÉRAUX - BUDGET PRIMITIF (BP) 2020 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU sa délibération n° 20191119-2 du 19 novembre 2019 sur le rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

VU sa délibération n° 20191119-3 du 19 novembre 2019 sur le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU sa délibération n° 20191119-4 du 19 novembre 2019 sur le bilan du schéma de mutualisation,

VU sa délibération n° 20191119-5 du 19 novembre 2019 sur le débat d'orientations budgétaires pour 2020,

VU l'avis favorable de la commission des finances et ressources du 9 décembre 2019,

VU le rapport de Dominique LEFEBVRE présentant le projet de budget primitif 2020,

CONSIDERANT les prévisions de recettes de fonctionnement, notamment les recettes fiscales pour 80 815 000 € et les dotations d'Etat pour 38 965 400 € ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire pour le financement des investissements 43 000 000 €,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1/ ADOPTE le budget primitif 2020 pour le Budget principal et la répartition des AP/CP tels que présentés en annexe 1 ;

2/ PREND ACTE de la répartition prévisionnelle de l'attribution de compensation par commune qui fera l'objet de versements par douzièmes telle que présentée en annexe 2 ;

3/ ARRETE la section de Fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 129 711 093 € et la section d'Investissement tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 125 039 733 € ;

4/ ARRETE le programme d'emprunts prévisionnel à 43 000 000 € ;

5/ FIXE le taux de Taxe d'Habitation à 7,41 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 1,91 %, le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 2,56 % et le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,38 % ;

6/ FIXE les périodes de perception de la taxe de séjour du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020, du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020, et du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Dominique LEFEBVRE

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 (BP 2020)

VOLE	PROJET de	Libellé Opération	PPI VOTE					EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ACTUALISE		NOUVEAU PPI					TOTAL		
			a	b	b1	b2	c	Pour mémoire	Mandaté 2019	ENS 2019	Disponible 2019	d2	e2=b+b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k
			Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019	CP2020				BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI
TOTAL PPI			343 469 690	45 932 446	38 007 550	41 197 903	80 204 310	119 727 954	47 909 632	11 618 915	20 675 763	86 165 798	291 508 007	102 767 448	59 421 661	45 441 000	43 000 000	5 000 000	255 630 109	547 138 116
VOLET I - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			94 283 115	18 542 630	16 675 794	17 496 158	24 710 114	15 757 572	17 142 701	4 601 684	2 965 729	26 110 199	103 534 894	0	0	0	0	0	0	103 534 894
ECLAIRAGE PUBLIC			40 981 843	9 555 969	8 643 063	6 977 932	8 378 880	7 426 000	6 043 400	1 410 002	925 479	7 264 709	40 820 552						0	40 820 552
		ECLAIRAGE PUBLIC ACCOMPAGEMENT COMMUNES	725 800	85 800	138 000	136 000	66 000	300 000	59 400	0	6 600	20 000	445 800						0	445 800
		ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GESTION	2 525 903	800 215	784 136	241 552	400 000	300 000	303 045	93 621	3 335	250 000	2 475 903						0	2 475 903
		ECLAIRAGE PUBLIC PPP	37 730 140	8 669 954	7 720 927	6 600 380	7 912 880	6 826 000	5 680 955	1 316 381	915 544	6 994 709	37 898 849						0	37 898 849
		<i>Eclairage public</i>	40 981 843	9 555 969	8 643 063	6 977 932	8 378 880	7 426 000	6 043 400	1 410 002	925 479	7 264 709	41 404 552						0	40 820 552
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			53 301 273	8 986 661	8 032 731	10 518 226	16 331 234	8 331 572	11 099 301	3 191 682	2 040 251	18 845 490	62 714 343						0	62 714 343
		AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX DE REJETS	253 232	12 540	0	0	110 000	30 692	11 385	7 188	91 427	130 000	252 540						0	252 540
		EAUX PLUVIALES - MISE EN CONFORMITE BRANCHEMENTS	27 000	0	0	0	7 000	15 000	0	7 000	0	47 000	54 000						0	54 000
		PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS	2 753 927	319 386	29 328	345 213	1 560 000	200 000	992 562	444 986	122 452	1 140 000	3 393 927						0	3 393 927
		REHABILITATION BASSINS ET RESEAUX	1 551 289	262 430	400 263	158 596	380 000	200 000	297 370	82 171	458	500 000	1 701 289						0	1 701 289
		RESEAUX UNITAIRES - REVERSEMENT AU SIARP	665 996	103 211	30 844	351 941	160 000	20 000	0	0	160 000	160 000	805 996						0	805 996
		SECURISATION DES OUVRAGES	189 229	69 507	28 148	17 473	14 100	32 000	10 092	1 487	2 521	230 000	359 229						0	359 229
		<i>Assainissement</i>	5 440 673	767 075	488 583	873 223	2 231 100	497 692	1 311 409	542 833	376 858	2 207 000	7 116 981						0	6 566 981
		OEUVRE D'ART	146 366			108 661	32 705		32 705	0	0	140 000	281 366						0	281 366
		VIABILISATION - TERRAIN DE MIGRANTS	424 858		424 858	0	0		0	0	0	424 858							0	424 858
		<i>Autres</i>	571 223		424 858	108 661	32 705		32 705	0	0	140 000	706 223						0	706 223
		MATERIEL PROPLETE	511 960		14 410	22 155	375 395	100 000	105 396	5 088	264 911	360 000	771 960						0	771 960
		<i>Ecologie urbaine</i>	511 960		14 410	22 155	375 395	100 000	105 396	5 088	264 911	360 000	771 960						0	771 960
		REHABILITATION DES ESPACES BOISES	161 160	89 691	23 901	15 568	0	25 000	0	0	0	129 160							0	129 160
		REHABILITATION DES ESPACES VERTS	1 778 678	215 750	374 354	421 083	412 167	335 500	333 783	74 775	3 609	337 000	1 760 354						0	1 760 354
		REHABILITATION DES SPACES MAJEURS	486 932	147 144	113 507	58 436	110 169	84 500	48 950	33 326	27 893	120 000	549 256						0	549 256
		<i>Espaces Verts</i>	2 426 770	452 586	511 762	495 086	522 336	445 000	382 734	108 101	31 501	457 000	2 610 770						0	2 438 770
		ATELIERS MECANIKES	112 671		25 023	32 648	30 000	25 000	23 908	2 498	3 594	10 000	97 671						0	97 671
		MARCHES PUBLICS	203 343	32 400	25 920	74 023	61 000	20 000	50 076	0	10 924	50 000	243 343						0	243 343
		PROJETS INFORMATIQUES	4 773 619	518 907	733 141	1 219 260	1 820 005	512 000	1 652 873	131 648	35 484	1 841 163	6 132 477						0	6 132 477
		VEHICULES LEGERES	657 252	44 317	0	259 524	200 775	125 000	173 164	776	26 836	70 000	574 617						0	574 617
		<i>Moyens généraux</i>	5 746 885	595 625	784 084	1 585 456	2 111 780	682 000	1 900 020	134 922	76 838	1 971 163	7 023 108						0	7 048 108
		ACCESSIBILITE PBS	837 597	372 037	104 658	291 241	69 660		51 361	18 292	7	837 597							0	837 597
		ACQUISITIONS PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 059 285	385 000	180 180	2 631 993	1 397 119	209 880	1 150 000	0	247 119	4 290 000	8 884 292						0	8 884 292
		AIRE DU NIGLO	51 595	51 595	0	0	0		0	0	0	51 595							0	51 595
		AMENAGEMENT DE LOCAUX	848 427	137 534	101 367	260 765	360 651		173 168	170 089	17 394	206 000	1 066 316						0	1 066 316
		ASCCA	1 611 571	430 411	235 896	413 228	784 036		515 444	16 591	252 001	600 000	2 463 571						0	2 463 571
		ASL AUTRES TRAVAUX	389 363	12 800	6 680	361 883	8 000		7 216	0	784	389 363							0	389 363
		CENTRE ADM ET VERGER	1 056 246	411 511	214 148	156 366	274 221		217 836	40 756	15 629	323 000	1 379 246						0	1 379 246
		CENTRE TECHNIQUE	1 365 735	25 862	302 938	98 474	173 613	450 000	84 170	64 401	25 042	543 000	1 143 887						0	1 143 887
		CIMETIERE	389 326	82 037	58 589	27 287	221 412		218 431	2 804	176	146 700	536 026						0	536 026
		GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	1 620 000		0	0	0	1 620 000	0	0	0	0							0	0
		MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	855 243	49 244	159 649	134 410	496 993	12 000	103 269	319 167	74 557	146 000	986 296						0	986 296
		MGEN	472 150				473 560	0	407 313	65 822	425	139 140	612 700						0	612 700
		REHABILITATION HOTEL D AGGLO	184 865	56 258	88 646	1 371	17 944		0	0	17 944	100 000	264 219						0	264 219
		REHABILITATION PARKINGS	288 414	10 349	67 498	21 007	186 360		29 853	39 560	116 948	266 000	551 214						0	551 214
		REHAB THEATRE DES LOUVRAIS ET ARTS	100 046	21 461	33 409	11 729	35 894		30 639	4 610	645	62 000	164 493						0	164 493
		RENOVATION ANCIENNE PATINOIRE	2 990	2 990	0	0	0		0	0	0	2 990							0	2 990
		RENOVATION BEI	218 903	191 418	16 940	6 945	3 600		1 224	2 336	40	218 903							0	218 903
		RENOVATION CRR	232 174	47 317	85 304	21 450	78 102		67 266	3 386	7 450	460 087	692 261						0	692 261
		RENOVATION PISCINES	1 457 422	569 118	381 531	283 620	223 153		211 678	11 531	-55	135 000	1 592 422						0	1 592 422
		RENOVATION POLE DES MARADAS	459 567	212 447	36 460	36 774	173 886		153 101	19	20 766	30 000	489 567						0	489 567
		RENOVATION THEATRE 95	88 413	7 791	1 002	46 552	41 168		29 960	4 900	6 309	96 513							0	96 513
		THEATRE 95 EXTENSION	4 998	2 640	0	2 358	0		0	0	0	4 998							0	4 998
		THEATRE DE L USINE QUITUS	2 279	2 279	0	0	0		0	0	0	2 279							0	2 279
		VERGER 3	173 382																	

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 (BP 2020)

VOLE	PROJET de	Libellé Opération	PPI VOTE					EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ACTUALISE		NOUVEAU PPI					TOTAL		
			a	b	b1	b2	c	CP2020	Mandaté 2019	ENS 2019	Disponible 2019	d2	e2=b+b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k
			Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019					BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI
TOTAL PPI			343 469 690	45 932 446	38 007 550	41 197 903	80 204 310	119 727 954	47 909 632	11 618 915	20 675 763	86 165 798	291 508 007	102 767 448	59 421 661	45 441 000	43 000 000	5 000 000	255 630 109	547 138 116
		REHABILITATION BASSINS DE LA BOUVERIE	1 085 204	16 740	0	18 464	200 000	50 000	5 562	26 439	167 999	600 000	835 204						0	835 204
		REQUALIFICATION DALLE	276 421	116 360	23 400	130 661	6 000		2 472	3 528	0		276 421						0	276 421
		REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS MARADAS										200 000	200 000						0	200 000
		REQUALIFICATION MAIL DES CERCLADES RUE GALERIES	11 089 743	181 098	360 731	1 093 914	7 504 000	950 000	3 887 866	3 118 422	497 712	4 100 000	13 239 743	1 200 000					1 200 000	14 439 743
		SYNDICAT BERGES DE L OISE	55 253	27 711	27 542	0	0		0	0	0		55 253						0	55 253
		Espaces publics	16 032 819	420 271	696 619	1 305 129	7 896 200	1 355 000	3 974 313	3 199 552	722 335	7 604 600	15 963 219	1 400 000					1 400 000	19 322 819
		TRANSPORTS ET STATIONNEMENT	23 866 143	7 608 192	2 415 143	673 452	3 216 700	8 452 656	1 730 358	457 748	1 028 594	2 880 000	16 793 487	10 500 000	10 483 000	1 000 000	3 000 000		24 983 000	41 776 487
		ETUDES PLD	96 858	93 078	3 780	0	0		0	0	0	80 000	176 858						0	176 858
		LABELLISATION DES PARCS RELAIS	92 908	52 124	40 784	0	0		0	0	0		92 908						0	92 908
		PARC RELAIS DU NAUTILUS	30 000	0	0	0	30 000		25 555	0	4 445		30 000						0	30 000
		PARKING DES GENOTTES	3 168 389	2 810 796	247 207	4 386	106 000		96 523	0	9 477		3 168 389						0	3 168 389
		POLE AXE MAJEUR	9 701 776	4 639 476	2 059 878	421 722	1 580 700		912 330	3 656	664 714	800 000	9 501 776						0	9 501 776
		POLE GARE PREFECTURE	10 269 962	6 468	63 493	247 344	1 500 000	7 952 656	695 951	454 092	349 957	2 000 000	3 817 306	10 000 000	9 983 000				19 983 000	23 800 306
		POLE GARE SOA	500 000	0	0	0	0	500 000	0	0	0	0	0	500 000	500 000	1 000 000	3 000 000		5 000 000	5 000 000
		TCSF ECANCOURT	6 250	6 250	0	0	0		0	0	0	6 250							0	6 250
		Transport et stationnement	23 866 143	7 608 192	2 415 143	673 452	3 216 700	8 452 656	1 730 358	457 748	1 028 594	2 880 000	20 413 487	10 500 000	10 483 000	1 000 000	3 000 000		24 983 000	41 776 487
		VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES	112 112 586	10 129 032	8 443 988	13 598 729	25 250 646	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 683 515	29 235 146	86 657 540	51 382 424	19 766 118	9 141 000			80 289 542	166 947 082
		ACCUEIL PETITE ENFANCE	9 067 289	1 038 784	255 533	990 472	627 500	5 800 000	224 868	7 578	395 054	2 060 000	4 972 289	6 413 257	370 000	915 000			7 698 257	12 670 546
		CRECHE BOSSUT PONTOISE	634 320	0	0	4 320	30 000	600 000	11 856	0	18 144	100 000	134 320	1 868 000					1 868 000	2 002 320
		CRECHE CLOSBILLES	584 000	0	0	584 000	0		0	0	0	584 000							0	584 000
		CRECHE GRAND CENTRE 3F	460 000	0	0	0	0	280 000	0	0	0	460 000	460 000						0	460 000
		CRECHE HAUTS DE CERGY	400 000	0	0	0	0	400 000	0	0	0	0	0	1 000 000					1 000 000	1 000 000
		CRECHE HIRSCH 3	1 250 000	937 500	0	312 500	0		0	0	0	0	1 250 000						0	1 250 000
		CRECHE SOA	420 000	0	0	0	0	420 000	0	0	0	0	0	50 000	370 000	915 000			1 335 000	1 335 000
		EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURDIMAN	600 000	0	240 000	0	360 000	0	0	0	360 000	0	600 000						0	600 000
		EQUIPT PETITE ENFANCE VAUREAL	4 605 743	558	15 533	89 652	225 000	4 100 000	211 213	7 578	6 209	1 500 000	1 830 743	3 495 257					3 495 257	5 326 000
		MAISON DE L ENFANCE OSNY	100 000	100 000	0	0	0		0	0	0	100 000							0	100 000
		MAISON PETITE ENFANCE JLM	13 226	726	0	0	12 500		1 799	0	10 701	13 226							0	13 226
		Accueil petite enfance	9 067 289	1 038 784	255 533	990 472	627 500	5 800 000	224 868	7 578	395 054	2 060 000	7 718 289	6 413 257	370 000	915 000			7 698 257	12 670 546
		AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	19 052 579	590 000	31 162	2 392 208	5 161 783	9 555 209	2 279 479	101 567	2 780 736	6 552 904	14 728 057	4 300 000					4 300 000	19 028 057
		BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE	200 000	0	0	0	100 000	75 000	0	89 264	10 736	70 000	170 000	30 000					30 000	200 000
		CENTRE DE LOISIRS MENUICOURT	600 000	0	0	0	240 000	360 000	0	0	240 000	360 000	600 000						0	600 000
		COURDIMANCHE REHAB FERME A CAVAN	500 000	0	0	0	0	300 000	0	0	0	200 000	200 000	300 000					300 000	500 000
		CTM JLM PARKINGS	250 000	0	0	0	250 000		0	0	250 000		250 000						0	250 000
		EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE	4 300 000	0	0	0	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0	0	1 500 000	3 500 000	1 300 000					1 300 000	4 800 000
		EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA	600 000	590 000	10 000	0	0		0	0	0	600 000							0	600 000
		EXTENSION PARKING JLM	1 254 040	0	14 400	308 431	92 687	411 209	87 079	5 607	0		415 518						0	415 518
		JLM ACCES ECOLE DU NOYER	1 000 000	0	0	400 000	0	600 000	0	0	0	600 000	1 000 000						0	1 000 000
		LCR DEBUSSY JLM	2 172 128	0	6 762	6 366	57 096	2 049 000	50 400	6 696	0	192 904	263 128	1 960 000					1 960 000	2 223 128
		MENUICOURT CENTRE SOCIAL DEMOLITION RECONSTRUCTION	200 000	0	0	0	0		0	0	0	80 000	80 000	120 000					120 000	200 000
		MENUICOURT DEMOLITION REAMENAGEMENT	550 000	0	0	0	0	550 000	0	0	0	220 000	220 000	330 000					330 000	550 000
		MENUICOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT	186 000	0	0	0	186 000		0	0	186 000	0	186 000						0	186 000
		MENUICOURT REFECTION RUE PASTEUR	190 000	0	0	0	76 000		0	0	76 000	114 000	190 000						0	190 000
		MENUICOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE ENFANCE	90 000	0	0	0	0		0	0	0	90 000	90 000						0	90 000
		MENUICOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERTS	15 000	0	0	0	15 000		0	0	15 000	0	15 000						0	15 000
		PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	5 910 000	0	0	1 000 000	2 000 000	2 910 000	0	0	2 000 000	2 910 000	5 910 000	260 000					260 000	6 170 000
		REHAB LOGTS FCTION GS MENUICOURT	182 000	0	0	0	72 800		72 800	0	0	109 200	182 000						0	182 000
		REHAB MAIRIE ET CREATION PARKING MENUICOURT	173 000	0	0	0	69 200		69 200	0	0	103 800	173 000						0	173 000
		SALLE COMMUNALE DE MENUICOURT	3 000	0	0	0	3 000		0	0	3 000	3 000	6 000						0	6 000
		SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	677 410	0	0	677 410			0	0	0	677 410							0	677 410
		Autres équipements communaux	19 052 579	590 000	31 162	2 392 208	5 161 783	9 555 209	2 279 479	101 567	2 780 736	6 552 904	12 837 057	4 300 000					4 300 000	19 028 057
		CONTRATS DE TERRITOIRE	7 338 742	4 419 573	1 790 640	723 729	404 800	0	0	404 800	0	0	7 338 742						0	7 338 742
		CONTRATS DE TERRITOIRE	7 338 742	4 419 573	1 790 640	723 729	404 800	0	0	404 800	0	0	7 338 742							

ANNEXE 1 : PPI 2016-2020 (BP 2020)

VOLE	PROG	ENT d	Libellé Opération	PPI VOTE						EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ACTUALISE		NOUVEAU PPI						TOTAL
				a	b	b1	b2	c	Pour mémoire				d2	e2=b+b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k
				Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019	CP2020	Mandaté 2019	ENS 2019	Disponible 2019	BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI
TOTAL PPI				343 469 690	45 932 446	38 007 550	41 197 903	80 204 310	119 727 954	47 909 632	11 618 915	20 675 763	86 165 798	291 508 007	102 767 448	59 421 661	45 441 000	43 000 000	5 000 000	255 630 109	547 138 116
			QUAI DE L OISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	836 682	534	9 780	21 902	45 147	385 000	15 530	29 616	0	400 000	477 363	374 319				374 319	851 682	
			REFECTION GYMNASSE DES BRUZACQUES JLM	800 000			320 000	0		0	0	0	480 000	800 000						800 000	
			REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	6 701 151	23 157	299 129	400 045	1 704 160	3 274 660	643 492	756 938	303 730	2 091 000	4 517 491	3 800 000				3 800 000	8 317 491	
			RENOVATION GRADINS THEATRE JLM	150 000			60 000	72 000		71 156	0	844	0	132 000					0	132 000	
			STADE SALIF KEITA	5 920	1 920	0		4 000		0	0	4 000		5 920					0	5 920	
			TENNIS COUVERTS DE MENU COURT	1 210	1 210	0								1 210					0	1 210	
			TERRAIN DE FOOTBALL PONTOISE	683 000			0	0	683 000	0	0	0		0	683 000				683 000	683 000	
			VISAGE DU MONDE	1 062 298	1 062 298	0								1 062 298					0	1 062 298	
			<i>Equipements de proximité (Culture et Sport)</i>	18 406 576	2 431 985	1 021 437	3 048 300	2 938 347	6 307 834	1 427 089	831 502	679 756	5 548 631	20 158 169	7 618 138	2 000 000	2 000 000		11 618 138	26 606 838	
GROUPES SCOLAIRES				58 247 400	1 648 689	5 345 216	6 444 020	16 118 216	27 327 683	12 955 168	739 881	2 423 167	15 073 611	44 629 752	33 051 029	17 396 118	6 226 000		56 673 147	101 302 899	
			CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	640 570		0	256 228	0	0	0	0	0	384 342	640 570					0	640 570	
			ECOLE MATERNELLE CORNOUILLERS	253 000	0	0	0	253 000		101 200	0	151 800	0	253 000					0	253 000	
			EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE	2 425 000		0	960 000	560 000	905 000	0	0	560 000	785 000	2 305 000	120 000				120 000	2 425 000	
			EXTENSION ECOLE ET REFECTOIRE NEUVILLE	1 500 000		0	700 000	600 000	200 000	600 000	0	0	200 000	1 500 000					0	1 500 000	
			EXTENSION ECOLE ILOT ST EXUPERY	2 400 000			0	0	2 400 000	0	0	0	2 400 000	2 400 000	1 800 000	1 800 000			3 600 000	6 000 000	
			EXTENSION ECOLE PUISEUX	120 000	0	120 000	0	0		0	0	0	120 000						0	120 000	
			EXTENSIONS GS LE NOTRE ET LIESSE 1 SOA	1 000 000		0	0	0	1 000 000	0	0	0	50 000	50 000	50 000	2 000 000	2 476 000		4 526 000	4 576 000	
			EXT GS DES BOURSEAUX	500 000			0	0	500 000	0	0	0	50 000	50 000	600 000	600 000			1 200 000	1 250 000	
			EXT GS LIESSE 1 RESTAURATION	300 000		0	0	0		0	0	0	300 000	300 000					0	300 000	
			EXT RESTAURATION GS NOYER JLM	200 000			80 000	120 000		0	0	120 000	0	200 000					0	200 000	
			FDC GS EGUERETS JLM	281 000			130 000	157 000		0	0	157 000	0	287 000					0	287 000	
			GS BAS NOYER	5 989 498		29 498	254 806	610 000	5 095 194	467 392	99 545	43 063	1 500 000	2 394 304	6 125 000	3 731 000			9 856 000	12 250 304	
			GS BOSSUT	16 117	12 017	0	0	4 100		0	1 043	3 058	0	16 117					0	16 117	
			GS DES BOURSEAUX SOA	211 208			211 208	0		0	0	0	0	211 208					0	211 208	
			GS DES LINANDES "DOUX EPIS"	10 699 866	15 862	15 859	706 560	2 149 497	6 115 685	1 982 219	105 246	62 032	5 370 000	8 257 778	4 797 000				4 797 000	13 054 778	
			GS GRAND CENTRE CERGY/ MARJOBERTS	2 250 000			0	50 000	2 200 000	0	0	50 000	30 000	80 000	2 200 000	4 000 000	3 750 000		9 950 000	10 030 000	
			GS HAUTS DE CERGY 2	13 512 882	7 689	744 794	2 330 881	9 118 000	2 179 519	8 384 851	285 657	447 492	1 228 000	13 429 363	830 000				830 000	14 259 363	
			GS HDC PREFAS CERGY	296 294		0	296 294	364 871		0	0	364 871	0	661 165					0	661 165	
			GS LIESSE 1 SOA CONTENTIEUX	25 781	25 781	0							25 781						0	25 781	
			GS LIESSE 2 ET LOCAL	3 452 628			2 628	941 000	2 610 000	807 851	125 414	7 735	1 800 000	2 743 628	6 436 129	5 265 118			11 701 247	14 444 875	
			GS POINT DU JOUR	8 042 805	1 587 341	4 435 064	483 115	680 000	857 285	397 505	113 761	168 735	0	7 185 520					0	7 185 520	
			MODULAIRES GS PREVERT SOA	300 000				127 298		0	0	127 298	0	127 298					0	127 298	
			MODULAIRES GS ROUSSEAU	80 750			32 300	48 450		48 450	0	0	80 750						0	80 750	
			MODULAIRES RESTAU GS MATISSE SOA	150 000			0	0		0	0	0	56 269	56 269					0	56 269	
			NOUVEAU GS BOSSUT	3 000 000			0	35 000	2 965 000	4 836	0	30 164	500 000	535 000	10 092 900				10 092 900	10 627 900	
			REHABILITATION ECOLE DE BOISEMONT	600 000				300 000	300 000	160 864	9 216	129 921	420 000	720 000					0	720 000	
			<i>Groupes scolaires</i>	58 247 400	1 648 689	5 345 216	6 444 020	16 118 216	27 327 683	12 955 168	739 881	2 423 167	15 073 611	56 459 784	33 051 029	17 396 118	6 226 000		56 673 147	101 302 899	

Annexe 1 bis : PPI 2016-2020 - Volet III Accompagnement des communes - BP 2020

(Hors contrats de territoire)

COMMUNES		PPI VOTE - BP 2019						EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ARBITRE		NOUVEAU PPI						TOTAL 2 PPI
		a	b	b1	b2	c	Pour mémoire				d2	e2=b+b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k
VOLET PPI	Libellé Opération	Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019	CP2020	Mandaté 2019	Engagé 2019	Disponible 2019	BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI
TOTAL PPI		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000			80 289 542	159 608 340
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000			80 289 542	159 608 340
	BOISEMONT	800 000			0	400 000	375 000	160 864	98 480	140 657	490 000	890 000	30 000					30 000	920 000
	BOISEMONT AMENAGEMENT VOIRIE	200 000			0	100 000	75 000	0	89 264	10 736	70 000	170 000	30 000					30 000	200 000
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	200 000			0	100 000	75 000	0	89 264	10 736	0	89 264	10 736					30 000	200 000
	REHABILITATION ECOLE DE BOISEMONT	600 000				300 000	300 000	160 864	9 216	129 921	420 000	720 000						0	720 000
	GROUPES SCOLAIRES	600 000				300 000	300 000	160 864	9 216	129 921	0	0						0	720 000
	CERGY	42 710 585	3 612 609	5 195 717	4 713 350	14 366 368	14 332 489	12 764 575	504 663	1 097 129	8 588 000	36 476 044	11 127 000	6 000 000	5 750 000			22 877 000	59 353 044
	CRECHE CLOSBILLES	584 000	0	0	584 000	0	0	0	0	0	0	584 000						0	584 000
	CRECHE GRAND CENTRE 3F	460 000				0	280 000	0	0	0	460 000	460 000						0	460 000
	CRECHE HAUTS DE CERGY	400 000			0	0	400 000	0	0	0	0	0	1 000 000					1 000 000	1 000 000
	CRECHE HIRSCH 3	1 250 000	937 500	0	312 500	0	0	0	0	0	0	1 250 000						0	1 250 000
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	2 694 000	937 500	0	896 500	0	680 000	0	0	0	0	0	1 000 000					1 000 000	3 294 000
	EQUIPEMENT AXE MAJEUR HORLOGE	4 300 000		0	0	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0	0	1 500 000	3 500 000	1 300 000					1 300 000	4 800 000
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	4 300 000		0	0	2 000 000	2 300 000	2 000 000	0	0	0	0	1 300 000					1 300 000	4 800 000
	GYMNASSE DE LA PLAINE DES LINANDES CERGY												1 000 000	2 000 000	2 000 000			5 000 000	5 000 000
	GYMNASSE DES CHENES CERGY	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
	STADE SALIF KEITA	5 920	1 920	0	0	4 000	0	0	0	4 000	0	5 920						0	5 920
	VISAGE DU MONDE	1 062 298	1 062 298	0	0	0	0	0	0	0	0	1 062 298						0	1 062 298
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	1 068 218	1 064 218	0	0	4 000	0	0	0	4 000	0	0	1 000 000	2 000 000	2 000 000			5 000 000	6 068 218
	GS DES LINANDES "DOUX EPIS"	10 546 386	15 862	15 859	706 560	2 149 497	6 115 685	1 982 219	105 246	62 032	5 370 000	8 257 778	4 797 000					4 797 000	13 054 778
	GS GRAND CENTRE CERGY/ MARJOBERTS	2 250 000			0	50 000	2 200 000	0	0	50 000	30 000	80 000	2 200 000	4 000 000	3 750 000			9 950 000	10 030 000
	GS HAUTS DE CERGY 2	13 512 882	7 689	744 794	2 330 881	9 118 000	2 179 519	8 384 851	285 657	447 492	1 228 000	13 429 363	830 000					830 000	14 259 363
	GS HDC PREFAS CERGY	296 294		0	296 294	364 871	0	0	0	364 871	0	661 165						0	661 165
	GS POINT DU JOUR	8 042 805	1 587 341	4 435 064	483 115	680 000	857 285	397 505	113 761	168 735	0	7 185 520						0	7 185 520
	GROUPES SCOLAIRES	34 648 367	1 610 891	5 195 717	3 816 850	12 362 368	11 352 489	10 764 575	504 663	1 093 129	0	0	7 827 000	4 000 000	3 750 000			15 577 000	45 190 826
	COURDIMANCHE	1 878 756	16 136	252 592	330 028	540 000	300 000	160 000	7 285	372 715	440 000	1 578 756	300 000					300 000	1 878 756
	EQUIPEMENT PETITE ENFANCE ET FOYER RURAL COURDIMAN	600 000	0	240 000	0	360 000	0	0	0	360 000	0	600 000						0	600 000
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	600 000	0	240 000	0	360 000	0	0	0	360 000	0	0						0	600 000
	COURDIMANCHE REHAB FERME A CAVAN	500 000			0	0	300 000	0	0	0	200 000	200 000	300 000					300 000	500 000
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	500 000			0	0	300 000	0	0	0	0	0	300 000					300 000	500 000
	COURDIMANCHE STADE	400 000			0	160 000	0	160 000	0	0	240 000	400 000						0	400 000
	GYMNASSE STE APOLLINE	1 680	1 680	0	0	0	0	0	0	0	0	1 680						0	1 680
	MELC COURDIMANCHE	377 076	14 456	12 592	330 028	20 000	0	0	7 285	12 715	0	377 076						0	377 076
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	778 756	16 136	12 592	330 028	180 000	0	160 000	7 285	12 715	0	0						0	778 756
	ERAGNY	5 989 498		29 498	254 806	610 000	5 095 194	467 392	99 545	43 063	1 500 000	2 394 304	6 125 000	3 731 000				9 856 000	12 250 304
	GS BAS NOYER	5 989 498		29 498	254 806	610 000	5 095 194	467 392	99 545	43 063	1 500 000	2 394 304	6 125 000	3 731 000				9 856 000	12 250 304
	GROUPES SCOLAIRES	5 989 498		29 498	254 806	610 000	5 095 194	467 392	99 545	43 063	0	0	6 125 000	3 731 000				9 856 000	12 250 304
	JOUY LE MOUTIER	9 106 519	56 315	105 074	2 673 824	1 321 783	3 746 306	698 902	46 943	575 938	1 773 904	5 930 900	1 960 000					1 960 000	7 890 900
	MAISON PETITE ENFANCE JLM	13 226	726	0	0	12 500	0	1 799	0	10 701	0	13 226						0	13 226
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	13 226	726	0	0	12 500	0	1 799	0	10 701	0	0						0	13 226
	CTM JLM PARKINGS	250 000			0	250 000	0	0	0	250 000	0	250 000						0	250 000
	EXTENSION PARKING JLM	1 254 040			14 400	308 431	92 687	411 209	87 079	5 607	0	415 518						0	415 518
	JLM ACCES ECOLE DU NOYER	1 000 000			400 000	0	600 000	0	0	0	600 000	1 000 000						0	1 000 000
	LCR DEBUSSY JLM	2 172 128	0	6 762	6 366	57 096	2 049 000	50 400	6 696	0	192 904	263 128	1 960 000					1 960 000	2 223 128
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	4 676 168	0	21 162	714 797	399 783	3 060 209	137 479	12 303	250 000	0	0	1 960 000					1 960 000	3 888 646
	CREATION SALLE GYM JLM	385 000			154 000	0	0	0	0	0	231 000	385 000						0	385 000
	PISTE D ATHLETISME JLM	200 000		0	0	0	200 000	0	0	0	200 000	200 000						0	200 000
	POLE FOOT JOUY LE MOUTIER	60 315	32 449	7 866	0	20 000	0	9 495	182	10 324	20 000	80 315						0	80 315
	POLE FOOT VESTIAIRES DEFINITIFS JLM	2 319 686	23 141	76 046	1 213 903	520 500	486 097	478 972	34 458	7 070	50 000	1 883 58							

Annexe 1 bis : PPI 2016-2020 - Volet III Accompagnement des communes - BP 2020

(Hors contrats de territoire)

COMMUNES		PPI VOTE - BP 2019						EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ARBITRE		NOUVEAU PPI						TOTAL 2 PPI	
VOLET PPI	Libellé Opération	a	b	b1	b2	c	Pour mémoire	Mandaté 2019	Engagé 2019	Disponible 2019	d2	e2=b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k	
		Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019	CP2020				BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI	
TOTAL PPI		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000				80 289 542	159 608 340
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000				80 289 542	159 608 340
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	999 431		0	0	0	684 077	0	0	0			316 569					316 569	1 316 000	
	CONST RESTAURANT SCOLAIRE MAURECOURT	640 570		0	256 228	0	0	0	0	0	384 342	640 570						0	640 570	
	GROUPES SCOLAIRES	640 570		0	256 228	0	0	0	0	0								0	640 570	
	MENUCOURT	2 755 210	1 210	0	124 800	1 102 200	910 000	243 200	0	859 000	1 267 200	2 495 410	450 000					450 000	2 945 410	
	CENTRE DE LOISIRS MENUUCOURT	600 000		0	0	240 000	360 000	0	0	240 000	360 000	600 000						0	600 000	
	MENUCOURT CENTRE SOCIAL DEMOLITION RECONSTRUCTION	200 000				0		0	0	0	80 000	80 000	120 000					120 000	200 000	
	MENUCOURT DEMOLITION REAMENAGEMENT	550 000				0	550 000	0	0	0	220 000	220 000	330 000					330 000	550 000	
	MENUCOURT REFECTION DE LA RUE BAS RUCOURT	186 000		0	0	186 000		0	0	186 000	0	186 000						0	186 000	
	MENUCOURT REFECTION RUE PASTEUR	190 000				76 000		0	0	76 000	114 000	190 000						0	190 000	
	MENUCOURT REFECTION TOITURE MAISON PETITE ENFANCE	90 000				0		0	0	0	90 000	90 000						0	90 000	
	MENUCOURT REFECTION TOITURE TENNIS COUVERTS	15 000				15 000		0	0	15 000	0	15 000						0	15 000	
	REHAB LOGTS FCTION GS MENUUCOURT	182 000			0	72 800		72 800	0	0	109 200	182 000						0	182 000	
	REHAB MAIRIE ET CREATION PARKING MENUUCOURT	173 000			0	69 200		69 200	0	0	103 800	173 000						0	173 000	
	SALLE COMMUNALE DE MENUUCOURT	3 000	0	0	0	3 000		0	0	3 000	3 000	6 000						0	6 000	
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	2 189 000	0	0	0	662 000	910 000	142 000	0	520 000			450 000					450 000	2 192 000	
	EXT SALLE CULTURELLE G BRASSENS	312 000		0	124 800	187 200		0	0	187 200	187 200	499 200						0	499 200	
	TENNIS COUVERTS DE MENUUCOURT	1 210	1 210	0								1 210						0	1 210	
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	313 210	1 210	0	124 800	187 200		0	0	187 200								0	500 410	
	ECOLE MATERNELLE CORNOUILLERS	253 000	0	0	0	253 000		101 200	0	151 800	0	253 000						0	253 000	
	GROUPES SCOLAIRES	253 000	0	0	0	253 000		101 200	0	151 800								0	253 000	
	NEUVILLE	1 500 000		0	700 000	600 000	200 000	600 000	0	0	200 000	1 500 000						0	1 500 000	
	EXTENSION ECOLE ET REFECTOIRE NEUVILLE	1 500 000		0	700 000	600 000	200 000	600 000	0	0	200 000	1 500 000						0	1 500 000	
	GROUPES SCOLAIRES	1 500 000		0	700 000	600 000	200 000	600 000	0	0								0	1 500 000	
	OSNY	3 848 995	1 289 474	92 023	2 498	65 000	2 400 000	48 444	2 682	13 874	2 400 000	3 848 995	1 800 000	1 800 000				3 600 000	7 448 995	
	MAISON DE L ENFANCE OSNY	100 000	100 000	0								100 000						0	100 000	
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	100 000	100 000	0														0	100 000	
	EXTENSION GYMNASSE LA BRUYERE	1 348 995	1 189 474	92 023	2 498	65 000		48 444	2 682	13 874		1 348 995						0	1 348 995	
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	1 348 995	1 189 474	92 023	2 498	65 000		48 444	2 682	13 874								0	1 348 995	
	EXTENSION ECOLE ILOT ST EXUPERY	2 400 000			0	0	2 400 000	0	0	0	2 400 000	2 400 000	1 800 000	1 800 000				3 600 000	6 000 000	
	GROUPES SCOLAIRES	2 400 000			0	0	2 400 000	0	0	0			1 800 000	1 800 000				3 600 000	6 000 000	
	PONTOISE	20 906 269	35 708	588 909	2 806 267	4 378 407	11 722 660	675 714	787 597	2 915 096	6 836 000	14 645 290	18 527 469					18 527 469	33 172 759	
	CRECHE BOSSUT PONTOISE	634 320			4 320	30 000	600 000	11 856	0	18 144	100 000	134 320	1 868 000					1 868 000	2 002 320	
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	634 320			4 320	30 000	600 000	11 856	0	18 144			1 868 000					1 868 000	2 002 320	
	PONTOISE PARKING CENTRE VILLE	5 910 000			1 000 000	2 000 000	2 910 000	0	0	2 000 000	2 910 000	5 910 000	260 000					260 000	6 170 000	
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	5 910 000			1 000 000	2 000 000	2 910 000	0	0	2 000 000			260 000					260 000	6 170 000	
	EXT GYMNASSE PONTOISE	700 000		280 000	420 000	0		0	0	0	0	700 000						0	700 000	
	PONTOISE RESTRUCTURATION HALL ST MARTIN	0			0	0	0	0	0	0	50 000	50 000	1 329 250					1 329 250	1 379 250	
	QUAI DE L OISE - CHEMIN DE LA PELOUSE	836 682	534	9 780	21 902	45 147	385 000	15 530	29 616	0	400 000	477 363	374 319					374 319	851 682	
	REHABILITATION EQUIPTS SPORTIFS PONTOISE	6 701 151	23 157	299 129	400 045	1 704 160	3 274 660	643 492	756 938	303 730	2 091 000	4 517 491	3 800 000					3 800 000	8 317 491	
	TERRAIN DE FOOTBALL PONTOISE	683 000			0	0	683 000	0	0	0		0	683 000					683 000	683 000	
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	8 920 832	23 690	588 909	841 947	1 749 307	4 342 660	659 022	786 555	303 731			6 186 569					6 186 569	11 931 422	
	EQUIPTS SCOLAIRES CCI PONTOISE	2 425 000		0	960 000	560 000	905 000	0	0	560 000	785 000	2 305 000	120 000					120 000	2 425 000	
	GS BOSSUT	16 117	12 017	0	0	4 100		0	1 043	3 058		16 117						0	16 117	
	NOUVEAU GS BOSSUT	3 000 000			0	35 000	2 965 000	4 836	0	30 164	500 000	535 000	10 092 900					10 092 900	10 627 900	
	GROUPES SCOLAIRES	5 441 117	12 017	0	960 000	599 100	3 870 000	4 836	1 043	593 222			10 212 900					10 212 900	13 069 017	
	PUISEUX PONTOISE	797 410	0	120 000	677 410	0	0	0	0	0	0	797 410					0	797 410		
	SALLE POLYVALENTE PUISEUX P	677 410	0	0	677 410	0	0	0	0	0	677 410							0	677 410	
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	677 410	0	0	677 410	0	0	0	0	0								0	677 410	
	EXTENSION ECOLE PUISEUX	120 000	0	120 000	0	0	0	0	0	0		120 000						0	120 000	
	GROUPES SCOLAIRES	120 000	0	120 000	0	0	0	0	0	0								0	120 000	
	SAINT OUEN L'AUMONE	8 108 848	615 781	210 000	246 136	1 236 748	5 125 000	856 301	125 414	255 033	2 856 269	5 164 935	7 251 129	8 235 118	3 391 000			18 877 247	24 042 182	
	CRECHE SOA	420 000			0	0	420 000	0	0	0	0	0	50 000	370 000	915 000			1 335 000	1 335 000	
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	420 000			0	0	420 000	0	0	0			50 000	370 000	915 000			1 335 000	1 335 000	
	EXT CENTRE LOISIRS EFFEL SOA	600 000	590 000	10 000	0	0	0	0	0	0		600 000						0	600 000	
	AUTRES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	600 000	590 000	10 000	0	0	0	0	0	0								0	600 000	
	EXT COMPLEXE PAGNOL SOA	915 000	0	200 000	0	120 000	595 000	0	0	120 000	600 000	920 000	115 000					115 000	1 035 000	
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	915 000	0	200 000	0	120 000	595 000	0	0	120 000			115 000					115 000	1 035 000	

Annexe 1 bis : PPI 2016-2020 - Volet III Accompagnement des communes - BP 2020

(Hors contrats de territoire)

COMMUNES		PPI VOTE - BP 2019					EXECUTION 2019			PPI 2016-2020 ARBITRE		NOUVEAU PPI						TOTAL 2 PPI	
VOLET PPI	Libellé Opération	a	b	b1	b2	c	Pour mémoire				d2	e2=b+b1+b2+c+d2	f	g	h	i	j	k=f+g+h+i+j	l=e2+k
		Pour mémoire : Total phasage PPI	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BT prévisionnel 2019	CP2020	Mandaté 2019	Engagé 2019	Disponible 2019	BP 2020	PPI 2016-2020 actualisé	2021	2022	2023	2024	2025	Total 2021 à 2025	TOTAL 2 PPI
TOTAL PPI		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000			80 289 542	159 608 340
VOLET III - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES		104 773 844	5 709 459	6 653 348	12 874 999	24 845 846	48 990 726	16 886 604	1 680 528	6 278 715	29 235 146	79 318 798	51 382 424	19 766 118	9 141 000			80 289 542	159 608 340
	EXT GS DES BOURSEAUX	500 000				0	500 000	0	0	0	50 000	50 000	600 000	600 000				1 200 000	1 250 000
	EXT GS LIESSE 1 RESTAURATION	300 000		0	0	0		0	0	0	300 000	300 000						0	300 000
	GS DES BOURSEAUX SOA	211 208			211 208	0		0	0	0	0	211 208						0	211 208
	GS LIESSE 1 SOA CONTENTIEUX	25 781	25 781	0								25 781						0	25 781
	GS LIESSE 2 ET LOCAL	3 606 108			2 628	941 000	2 610 000	807 851	125 414	7 735	1 800 000	2 743 628	6 436 129	5 265 118				11 701 247	14 444 875
	MODULAIRES GS PREVERT SOA	300 000				127 298		0	0	127 298	0	127 298						0	127 298
	MODULAIRES GS ROUSSEAU	80 750			32 300	48 450		48 450	0	0		80 750						0	80 750
	MODULAIRES RESTAU GS MATISSE SOA	150 000				0		0	0	0	56 269	56 269						0	56 269
	GROUPES SCOLAIRES	6 173 847	25 781	0	246 136	1 116 748	4 110 000	856 301	125 414	135 033			7 086 129	7 865 118	2 476 000			17 427 247	21 072 181
	VAUREAL	4 731 752	82 226	59 534	89 652	225 340	4 100 000	211 213	7 918	6 209	1 500 000	1 956 752	3 495 257					3 495 257	5 452 009
	EQUIPT PETITE ENFANCE VAUREAL	4 605 743	558	15 533	89 652	225 000	4 100 000	211 213	7 578	6 209	1 500 000	1 830 743	3 495 257					3 495 257	5 326 000
	ACCUEIL PETITE ENFANCE	4 605 743	558	15 533	89 652	225 000	4 100 000	211 213	7 578	6 209			3 495 257					3 495 257	5 326 000
	BIBLIOTHEQUE VAUREAL CONTENTIEUX	126 009	81 668	44 001	0	340		0	340	0		126 009						0	126 009
	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNES	126 009	81 668	44 001	0	340		0	340	0								0	126 009

Annexe 2 : Attributions de compensation prévisionnelles 2020

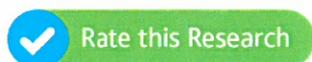
En €	AC 2019	SCSI - Evolution périmètre 2019 - Extension année pleine	Eclairage public: points lumineux transférés en 2019	AC 2020
Boisemont	95 097			95 097
Cergy	3 330 869		-5 890	3 324 979
Courdimanche	1 358 806	-7 718		1 351 088
Eragny	1 532 421	-45 848	-950	1 485 623
Jouy Le Moutier	3 679 177			3 679 177
Maurecourt	720 297		-3 230	717 067
Menucourt	1 234 432			1 234 432
Neuville	219 005	-3 383	-5 890	209 732
Osny	1 291 169		-380	1 290 789
Pontoise	3 972 590		1 900	3 974 490
Puiseux Pontoise	11 741		-570	11 171
Saint Ouen l'Aumône	422 351		380	422 731
Vauréal	2 446 746	-302 600	950	2 145 096
TOTAL	20 314 701	-359 549	-13 680	19 941 472

72 points lumineux

OPINION DE CRÉDIT

28 Novembre 2019

Update



NOTATIONS

Domicile	France
Notation long terme	A1
Catégorie	Notation d'émetteur, devise locale et étrangère
Perspective	Positive

Pour plus d'information, veuillez consulter la rubrique *Notations à la fin de ce rapport*.
 Les notations et les perspectives reflètent l'information à la date de publication du présent rapport

Contacts

Nadejda Seu, CFA Analyst	+33.1.5330.3415
Nadejda.Seu@moodys.com	
Fiona Valente Associate Analyst	+33.1.5330.1046
fiona.valente@moodys.com	
Sebastien Hay Senior Vice President/Manager	+34.91.768.8222
sebastien.hay@moodys.com	

SERVICE CLIENTÈLE

Amérique	+1.212.553.1653
Asie - Pacifique	+852.3351.3077
Japon	+81.3.5408.4100
EMEA	+44.20.7772.5454

Communauté d'agglomération de Cergy – Pontoise (France)

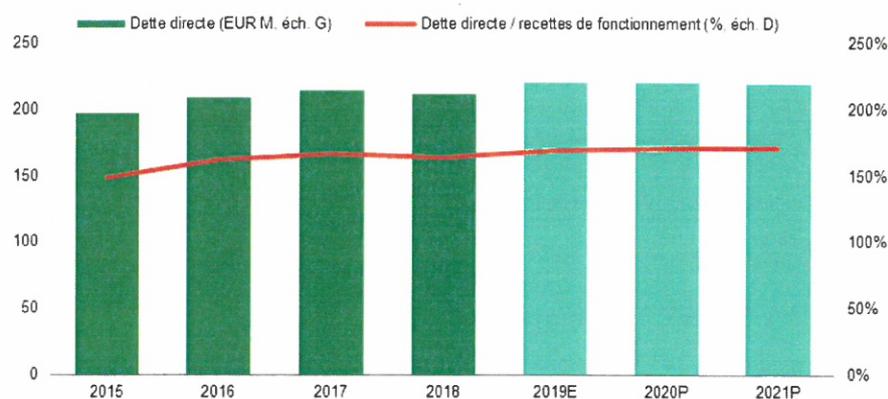
Mise à jour de l'analyse crédit

Synthèse

Le profil de crédit de la [Communauté d'agglomération de Cergy – Pontoise](#) (CACP, A1 perspective positive) reflète sa gestion budgétaire prudente et ses solides performances financières. Nous anticipons une stabilité de l'épargne brute de la CACP autour de 25% des recettes de fonctionnement au cours des trois prochaines années, qui devraient lui permettre de continuer de consolider sa qualité de crédit intrinsèque. Notre évaluation de la qualité de crédit de la CACP tient également compte du niveau élevé de la dette qui se maintiendra dans les trois prochaines années, sous l'effet d'un niveau soutenu d'investissement.

GRAPHIQUE 1

La dette directe se stabilisera autour de 170% des recettes de fonctionnement



(E) – estimations, (P) – prévisions
 Source: CACP, Moody's Investors Service

Forces

- » Des performances financières fortes et stables
- » Une gestion budgétaire prudente et transparente
- » Des plans de développement urbain importants pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération

Faiblesses

- » Une croissance significative de la dette liée à ses investissements
- » Un profil socioéconomique plus fragile que la moyenne régionale

Perspective de notation

La perspective de notation positive reflète l'amélioration de la qualité de crédit de la France (Aa2, perspective positive) et se retrouve au niveau des collectivités locales compte tenu de leur environnement opérationnel et des liens macroéconomiques et financiers forts entretenus avec le gouvernement central. Cette perspective positive prend aussi en considération les bonnes performances financières que la CACP devrait, selon nous, continuer d'afficher dans les trois prochaines années.

Facteurs susceptibles de conduire à un relèvement de notation

- » Une hausse des recettes de fonctionnement permettant à la CACP d'améliorer son épargne brute et de diminuer son endettement serait positif pour la qualité de crédit de la CACP
- » Un relèvement de la notation de l'État français aurait très vraisemblablement une incidence positive sur la notation de la CACP.

Facteurs susceptibles de conduire à un abaissement de notation

- » Une détérioration des équilibres de fonctionnement conduisant à une augmentation de la dette serait de nature à peser sur la notation de la CACP.
- » Une révision à la baisse de la notation de la France aurait très vraisemblablement des conséquences négatives sur la notation de la CACP

Indicateurs-clés

Tableau 2

Communauté d'agglomération de Cergy – Pontoise (CACP)

	2015	2016	2017	2018	2019E	2020P	2021P
Épargne brute / recettes de fonctionnement (%)	19.5%	23.2%	25.5%	25.7%	26.3%	24.8%	23.6%
Dépenses d'investissement / dépenses totales (%)	30.3%	33.7%	26.5%	29.4%	36.7%	34.8%	29.4%
Ratio d'autofinancement	110.1%	96.9%	125.9%	112.1%	107.0%	110.3%	115.2%
Capacité (besoin) de financement / recettes totales (%)	3.0%	-1.0%	6.4%	3.4%	2.5%	3.4%	4.3%
Charges d'intérêt / recettes de fonctionnement (%)	4.0%	3.9%	4.2%	4.0%	4.2%	4.3%	4.3%
Transferts reçus / recettes de fonctionnement (%)	33.7%	32.1%	31.2%	31.9%	31.3%	31.0%	30.8%
Dette directe / recettes de fonctionnement (%)	148.7%	162.3%	167.3%	164.1%	169.4%	171.5%	171.8%
Dette directe et indirecte nette / recettes de fonctionnement (%)	165.5%	170.6%	183.0%	176.9%	185.0%	181.9%	181.2%

(E) – estimations, (P) – prévisions
Sources: CACP, Moody's Investors Service

Critères détaillés pris en compte dans le profil de crédit

Le profil de crédit de la CACP, reflété par une notation A1 avec perspective positive, prend à la fois en considération 1) un BCA (Baseline Credit Assessment ou évaluation du risque de crédit intrinsèque) de a1 et 2) une probabilité modérée de soutien exceptionnel de l'État dans l'hypothèse où la CACP devrait faire face à une crise de liquidité.

Évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA – Baseline Credit Assessment)

DES PERFORMANCES FINANCIERES FORTES ET STABLES

Grâce à une épargne brute élevée, représentant 22,9% des recettes de fonctionnement en moyenne sur la période 2014-18 (25,7% en 2018), la CACP a autofinancé l'ensemble de ses dépenses d'investissement sur la période. L'épargne brute devrait se maintenir autour de 25% des recettes de fonctionnement sur les trois prochaines années, supportée par la fiscalité dynamique dont dispose la CACP comprenant des impôts économiques et des impôts ménages, avec un pouvoir de taux sur 66,3% de ses recettes fiscales en 2018 et une pression fiscale inférieure à la moyenne des communautés d'agglomération. En 2018, les impôts perçus par la CACP représentaient 63% des recettes de fonctionnement (58,1% en 2010).

Selon les projections de la CACP, que nous estimons être conservatrices, les recettes de fonctionnement devraient continuer de croître avec un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 0,3% sur la période 2018-21 portées par les recettes fiscales avec un secteur

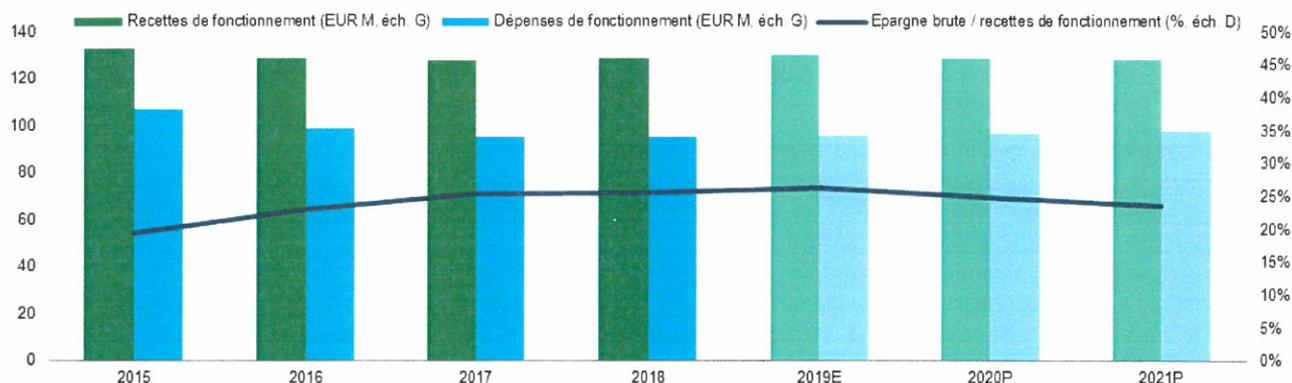
Cette publication n'annonce pas une décision de notation. Pour les publications faisant référence aux notations de crédit, veuillez-vous rendre sur www.moody.com et cliquer sur l'onglet relatif aux notations sur la page de l'émetteur/entité correspondant(e) pour accéder à la dernière mise à jour des informations en matière de décision et d'historique de notation.

construction dynamique et une attractivité renforcée auprès des entreprises. La réforme fiscale prévue dans le PLF2020 et la suppression de la taxe d'habitation n'aura pas d'incidence immédiate sur le profil de crédit de l'agglomération, compte tenu de la compensation intégrale avec de la TVA prévue par la loi.

La CACP s'est engagée, sans signer le contrat demandé par l'Etat, à respecter la limite des 1,2% de croissance des dépenses de fonctionnement sur 2018-20, ce qui devrait renforcer sa performance financière. En 2018, l'agglomération a enregistré une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,4% (sur le périmètre des dépenses éligibles). La CACP avait déjà démontré des efforts de maîtrise avec un plan d'économies poursuivi depuis 2014 ; ses charges de personnel, représentant 20,4% de ses dépenses totales, avaient par exemple enregistré une baisse de 1,7% en moyenne annuelle entre 2015 et 2017.

Graphique 3

Un fort niveau d'épargne se stabilisant autour de 25%



(E) – estimations, (P) – prévisions
Sources: CACP, Moody's Investors Service

UNE GESTION BUDGETAIRE PRUDENTE ET TRANSPARENTE

La gestion budgétaire de la CACP s'avère prudente et transparente. Les ratios d'épargne en fin d'année sont systématiquement supérieurs à ceux inscrits au budget initial. La bonne gestion de la CACP, notamment en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement lui a permis de maintenir un taux d'épargne brute supérieur à 20%, malgré la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales entre 2015 et 2017.

La CACP présente une gestion de la dette prudente et rigoureuse. Fin 2018, la dette directe était pour 81,9% à taux fixe pour un taux moyen de la dette de 1,54%, en légère hausse par rapport à 2017 (1,33%) tout en restant un niveau très performant. La dette présente une structure sécurisée, ne contenant pas de produits structurés.

Le profil de liquidité de la collectivité est sécurisé en raison de la prévisibilité et de la régularité des flux de trésorerie, grâce notamment aux dotations de l'Etat et aux recettes fiscales. En octobre 2018, la CACP avait accès à 13 millions des réserves de liquidité (lignes de trésorerie et revolving, non utilisées en 2019) – un niveau satisfaisant pour couvrir ses besoins futurs de financement à court terme. De plus, la collectivité a enregistré un solde moyen au trésor de 22 millions en 2018 et de 24 millions d'euros sur le premier trimestre 2019, confirmant la tendance haussière enregistrée ces dernières années.

DES PLANS DE DEVELOPPEMENT URBAIN IMPORTANTS POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RESIDENTIELLE DE L'AGGLOMERATION

Regroupant 204 804 habitants – population totale en 2016, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la CA est composée de 13 communes. Grâce à deux programmes pluriannuels d'investissement importants en 2004 et en 2010, la CACP s'est dotée d'infrastructures de qualité afin d'attirer des populations nouvelles et des entreprises sur son territoire. En 2016, Cergy-Pontoise a démarré un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour 5 ans avec des investissements prévus de 280 millions d'euros sur la période. Le programme a été porté à 347 millions d'euros en décembre 2018 afin d'accompagner le développement urbain du territoire et répondre aux demandes créées par l'accroissement de la population. Cette hausse n'a pas d'implications négatives sur le profil de crédit de la CACP vu le niveau d'épargne de la collectivité qui reste très fort.

UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE LA DETTE LIEE A SES INVESTISSEMENTS

A fin 2018, le stock de dette directe de la CACP s'élève à 211,3 millions d'euros, soit 164,1% des recettes de fonctionnement, en légère diminution par rapport à 2017 (214.0 millions d'euros soit 167%) mais qui reste à un niveau élevé du fait de la montée en puissance attendue du partenariat public-privé (PPP). Néanmoins, sa capacité de désendettement (dette directe sur épargne brute) est descendue à 6,4 ans contre 6,6 ans en 2017 grâce à l'amélioration de l'épargne brute. La charge d'intérêts sur recettes de fonctionnement représentait 4,0% en 2018, en diminution par rapport à 2017 (4,2%).

Le niveau élevé de l'endettement de la CACP s'explique par les investissements importants réalisés mais aussi par l'intégration d'une partie de l'encours du PPP dédié à l'éclairage public (26,1 millions d'euros en 2018). Selon les projections de la CACP, la dette directe hors PPP devrait s'élever à 191 millions d'euros en 2021 (185.2 millions d'euros en 2018). Dans le même temps, la montée en charge du PPP-éclairage public (avec un pic attendu en 2019 de 34,8 millions d'euros) continuera d'impacter le taux d'endettement qui plafonnera à 185% des recettes de fonctionnement en 2019.

La dette garantie de la CACP, d'un montant de 84,9 millions d'euros et majoritairement relative à des logements sociaux, et comporte un faible risque, selon nous. Ainsi, en 2018, le ratio de dette directe et indirecte nette rapportée aux recettes de fonctionnement de la CACP était de 176,9% contre 183,0% en 2017.

UN PROFIL SOCIOECONOMIQUE PLUS FRAGILE QUE LA MOYENNE REGIONALE

Le revenu annuel moyen des ménages cergypontois est inférieur à la moyenne de la région Ile-de-France et caractérisé par des écarts de richesse significatifs entre les différentes communes membres. D'après les dernières statistiques disponibles de l'INSEE, le revenu net médian disponible par unité de consommation en 2016 était de 21 119 euros pour la CACP, contre 22 906 euros pour la région Ile-de-France. Le pourcentage des entreprises dans l'industrie et la construction est plus élevé pour la CACP que pour la région (14,4% contre 11,7% en 2015), et au contraire, moins élevé dans le secteur tertiaire (70,2% contre 76,6% en 2015). Toutefois, les initiatives de la CACP pour renforcer l'attractivité économique du territoire ont contribué à un développement du secteur tertiaire, soutenu notamment par les importantes réserves foncières du territoire.

Éléments retenus pour déterminer le soutien exceptionnel

Le niveau modéré de soutien extraordinaire du [gouvernement français](#) (Aa2, perspective positive) pris en compte dans la notation reflète les différents dispositifs mis en place à l'issue de la crise financière de 2007-2008 pour soutenir les collectivités locales. Ces dispositifs incluent les interventions de la [Caisse des dépôts et consignations](#) (Aa2, perspective positive) ou encore la mise en place d'un fonds de soutien pour aider les collectivités à refinancer leurs emprunts structurés à risque. Le niveau de soutien exceptionnel tient également compte de la responsabilisation accrue des collectivités par le gouvernement central et dont procède, par exemple, la contractualisation financière.

Intégration de la dimension ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance)

Prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre analyse de crédit de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise

En évaluant la solidité économique et financière des émetteurs du secteur local, Moody's prend en considération l'impact des facteurs environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). S'agissant de la CACP, l'importance relative des problématiques ESG dans son profil de crédit se caractérise comme suit :

Les risques environnementaux n'ont pas d'incidence significative sur le profil de crédit de la CACP. Le principal facteur de risque auquel le territoire est exposé sur le plan environnemental est le risque d'inondation. A ce titre la CACP a repris la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) depuis le 1^{er} janvier 2018 mais cette reprise n'a pas d'impact sur la situation financière de la collectivité. De plus, en cas de catastrophe naturelle c'est le gouvernement central qui supporterait financièrement la collectivité (cf. « [Regional & Local Governments — France : Higher flooding frequency adversely affects revenue and expenditure](#) »).

Les risques sociaux ont une incidence significative sur le profil de crédit de la CACP. Les dynamiques démographiques et notamment le statut de « ville nouvelle » expliquent en grande partie les besoins d'investissement pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération.

Les problématiques de gouvernance ont une incidence significative sur le profil de crédit de la CACP. Son cadre de gouvernance est jugé sain (score de 1 pour le facteur 4 : Gouvernance et gestion) comme en attestent des pratiques budgétaires prudentes et une gestion prudente de la dette.

Nous revenons plus en détail sur l'ensemble de ces aspects dans la section « Détail des critères de notation considérés » ci-dessus.

Notre méthodologie multisectorielle « [General Principles for Assessing ESG Risks](#) » précise la démarche retenue par Moody's vis-à-vis des problématiques ESG.

Résultat de la grille d'évaluation du risque de crédit intrinsèque (Scorecard BCA)

Le BCA de a1 assigné correspond au BCA obtenu à partir de la grille d'évaluation. Le BCA suggéré reflète 1/ un score de risque idiosyncratique de 3 (voir ci-après) sur une échelle allant de 1 à 9 – de la qualité de crédit relative la plus élevée (1) à la plus faible (9) – ; et 2/ un score de risque systémique de Aa2 correspondant à la notation Aa2, perspective positive, de la dette souveraine.

Méthodologie de notation et facteurs retenus dans la grille d'analyse (Scorecard)

La principale méthodologie utilisée dans le cadre de cette notation est notre méthodologie de notation des collectivités locales «Regional and local governments» de janvier 2018. Pour accéder à cette méthodologie, veuillez-vous rendre dans a rubrique « Rating methodologies » de notre site www.moodys.com.

Tableau 4

Scorecard

Resultats 2018

Baseline Credit Assessment	Score	Valeur	Pondération Du Sous-Facteur	Total Du Sous-Facteur	Pondération du Facteur	Total
Scorecard						
Facteur 1: Fondamentaux économiques				5,2	20%	1,04
Dynamisme économique	7	83,29	70%			
Volatilité économique	1		30%			
Facteur 2: Cadre institutionnel				2	20%	0,4
Cadre législatif	1		50%			
Flexibilité financière	3		50%			
Facteur 3: Performance financière et profil de la dette				4.5	30%	1,35
Ratio d'épargne brute sur recettes de fonctionnement (%)	1	25,29	12,50%			
Ratio des charges d'intérêts sur recettes de fonctionnement (%)	5	4,04	12,50%			
Liquidité	5		25%			
Ratio de dette directe et indirecte nette sur recettes de fonctionnement (%)	7	176,90	25%			
Ratio de dette directe à court terme sur dette directe (%)	3	10,30	25%			
Facteur 4: Gouvernance et gestion - MAX				1	30%	0,3
Contrôles des risques et gestion financière	1					
Gestion des investissements et de la dette	1					
Transparence et publication des informations	1					
Risque idiosyncratique						3,09(3)
Risque systémique						Aa2
BCA suggéré						a1

Source: Moody's Investors Service

Notations

Tableau 5

Communauté d'agglomération de Cergy – Pontoise (CACP)

Catégorie	Notation Moody's
Perspective	Positive
Notation d'émetteur à long terme	A1

Source: Moody's Investors Service

© 2019 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. et/ou ses concédants et sociétés affiliées (ensemble dénommés « MOODY'S »). Tous droits réservés.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. ET SES SOCIÉTÉS DE NOTATION AFFILIÉES (« MIS ») SONT REPRÉSENTATIVES DES AVIS ACTUELS DE MOODY'S SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR AUQUEL SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPOSÉES DES ENTITÉS, SUR LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT, SUR LES TITRES DE CRÉANCE OU LES TITRES ASSIMILABLES, ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S PEUVENT CONTENIR L'OPINION ACTUELLE DE MOODY'S SUR LE RISQUE DE CRÉDIT FUTUR D'ENTITÉS, SUR LES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT, SUR LES TITRES DE CRÉANCE OU LES TITRES ASSIMILABLES. PAR RISQUE DE CRÉDIT, MOODY'S ENTEND LE RISQUE QU'UNE ENTITÉ NE SOIT PAS EN MESURE DE REMPLIR SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES FINANCIÈRES LORSQU'ELLES ARRIVENT À ÉCHÉANCE, AINSI QUE TOUTES PERTES FINANCIÈRES ESTIMÉES EN CAS DE DÉFAUT OU DE FAILLITE. VOIR LA PUBLICATION DES SYMBOLES DE NOTATION ET DES DÉFINITIONS DE MOODY'S POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES TYPES D'OBLIGATIONS FINANCIÈRES CONTRACTUELLES INDICUÉES DANS LES NOTATIONS MOODY'S. LES NOTATIONS DE CRÉDIT NE PORTENT SUR AUCUN AUTRE RISQUE, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, LE RISQUE DE LIQUIDITÉ, LE RISQUE DE MARCHÉ OU LE RISQUE ASSOCIÉ À LA VOLATILITÉ DES PRIX. LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES AVIS DE MOODY'S CONTENUS DANS LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DES DÉCLARATIONS DE FAITS ACTUELS OU HISTORIQUES. LES PUBLICATIONS DE MOODY'S PEUVENT ÉGALEMENT INCLURE DES ESTIMATIONS FONDÉES SUR UN MODÈLE QUANTITATIF DE CALCUL DES RISQUES DE CRÉDITS AINSI QUE DES AVIS ET COMMENTAIRES AFFÉRENTS PUBLIÉS PAR MOODY'S ANALYTICS INC. LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT PAS ET NE FOURNISSENT PAS DE CONSEILS EN PLACEMENT OU DE CONSEILS FINANCIERS, NI DES RECOMMANDATIONS D'ACHAT, DE VENTE OU DE DÉTENTION DE TITRES EN PARTICULIER, NI LES NOTATIONS DE CRÉDIT, NI LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE CONSTITUENT UNE APPRÉCIATION DE LA PERTINENCE D'UN PLACEMENT POUR UN INVESTISSEUR SPÉCIFIQUE. MOODY'S ÉMET DES NOTATIONS DE CRÉDIT ET DIFFUSE LES PUBLICATIONS DE MOODY'S EN PARTANT DU PRINCIPLE QUE CHAQUE INVESTISSEUR PROCÉDERA, AVEC DILIGENCE, POUR CHAQUE TITRE QU'IL ENVISAGE D'ACHETER, DE DÉTENIR OU DE VENDRE, À SA PROPRE ANALYSE ET ÉVALUATION.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ÉMISES PAR MOODY'S ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE S'ADRESSENT PAS AUX INVESTISSEURS PARTICULIERS ET IL SERAIT IMPRUDENT ET INAPPROPRIÉ POUR LES INVESTISSEURS PARTICULIERS DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT SUR LA BASE D'UNE NOTATION DE CRÉDIT OU D'UNE PUBLICATION DE MOODY'S. EN CAS DE DOUTE, CONSULTEZ VOTRE CONSEILLER FINANCIER OU UN AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

TOUTES LES INFORMATIONS CONTENUES CI-CONTRE SONT PROTÉGÉES PAR LA LOI, NOTAMMENT, MAIS SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE, PAR LA LOI RELATIVE AU DROIT D'AUTEUR, ET AUCUNE DE CES INFORMATIONS NE PEUT ÊTRE COPIÉE OU REPRODUITE, REFORMATÉE, RÉTRANSMISE, TRANSFÉRÉE, DIFFUSÉE, REDISTRIBUÉE OU REVENDUE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, NI STOCKÉE EN VUE D'UNE UTILISATION ULTÉRIÈRE À L'UNE DE CES FINS, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT ET PAR QUICONQUE, SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE DE MOODY'S.

LES NOTATIONS DE CRÉDIT ET LES PUBLICATIONS DE MOODY'S NE SONT PAS DESTINÉES À ÊTRE UTILISÉES PAR QUICONQUE EN TANT QUE RÉFÉRENCE, AINSI QUE CE TERME EST DÉFINI À DES FINS RÉGLEMENTAIRES, ET ELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT QUI PUISSE LES CONDUIRE À ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME UNE RÉFÉRENCE.

Toutes les informations contenues ci-contre ont été obtenues par MOODY'S auprès de sources considérées comme exactes et fiables par MOODY'S. Toutefois, en raison d'une éventuelle erreur humaine ou mécanique, ou de tout autre facteur, lesdites informations sont fournies « TELLES QUELLES » sans garantie d'aucune sorte. MOODY'S met en œuvre toutes les mesures de nature à garantir la qualité des informations utilisées aux fins de l'attribution d'une notation de crédit et la fiabilité des sources utilisées par MOODY'S, y compris, le cas échéant, lorsqu'elles proviennent de tiers indépendants. Néanmoins, MOODY'S n'a pas un rôle de contrôleur et ne peut procéder de façon indépendante, dans chaque cas, à la vérification ou à la validation des informations reçues dans le cadre du processus de notation ou de préparation des publications de MOODY'S.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité envers toute personne ou entité pour toutes pertes ou tous dommages indirects, spéciaux, consécutifs ou accidentels, résultant de ou en connexion avec les informations contenues ci-contre, ou du fait de l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations, et ce même si MOODY'S ou l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs a été informé au préalable de la possibilité de telles pertes ou de tels dommages tels que, sans que cette liste ne soit limitative : (a) toute perte de profits présents ou éventuels, (b) tous dommages ou pertes survenant lorsque l'instrument financier concerné n'est pas le sujet d'une notation de crédit spécifique donnée par MOODY'S.

Dans les limites autorisées par la loi, MOODY'S et ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants et fournisseurs se dégagent de toute responsabilité pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires causés à toute personne ou entité, y compris, mais sans que cette liste ne soit limitative, par la négligence (exception faite de la fraude, d'une faute intentionnelle ou plus généralement de tout autre type de responsabilité dont la loi prévient l'exclusion) de MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs, et pour tous dommages ou pertes directs ou compensatoires résultant d'un événement imprévu sous le contrôle ou en dehors du contrôle de MOODY'S ou de l'un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents, représentants, concédants ou fournisseurs et résultant de ou en lien avec les informations contenues ci-contre ou résultant de ou en lien avec l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser l'une de ces informations.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE CARACTÈRE EXACT, OPPORTUN, COMPLET, COMMERCIALISABLE OU ADAPTÉ À UN USAGE PARTICULIER DE TOUTE NOTATION DE CRÉDIT DE CE TYPE OU AUTRE OPINION OU AUTRE INFORMATION N'EST DONNÉE OU FAITE PAR MOODY'S SOUS QUELQUE FORME OU MANIÈRE QUE CE SOIT.

Moody's Investors Service, Inc., agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MOODY'S Corporation (« MCO »), informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créance (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par Moody's Investors Service, Inc. ont, avant l'attribution de toute notation, accepté de verser à Moody's Investors Service, Inc., pour les avis et les services de notation fournis, des honoraires allant de \$ 1.000 à environ \$ 2.700.000. MCO et MIS appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer l'indépendance des notations et des processus de notation appliqués par MIS. Les informations relatives aux liens susceptibles d'exister entre les dirigeants de MCO et les entités faisant l'objet d'une notation, et entre les entités ayant fait l'objet de notations attribuées par MIS et ayant par ailleurs déclaré publiquement auprès de la SEC détenir une participation supérieure à 5% dans MCO, sont diffusées chaque année sur le site www.moody.com, dans la rubrique intitulée « Shareholder Relations — Corporate Governance — Director and Shareholder Affiliation Policy ».

Conditions supplémentaires pour l'Australie uniquement : Toute publication de ce document en Australie s'effectue conformément à la licence australienne pour la fourniture de services financiers (AFSL) de la filiale de MOODY'S, MOODY'S Investors Service Pty Limited (ABN 61 003 399 657 AFSL 336969) et/ou de MOODY'S Analytics Australia Pty Ltd (ABN 94 105 136 972 AFSL 382569) (le cas échéant). Ce document s'adresse exclusivement à des investisseurs institutionnels (« wholesale clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (« Corporation Act 2001 »). En continuant à accéder à ce document depuis l'Australie, vous déclarez auprès de MOODY'S être un investisseur institutionnel, ou accéder au document en tant que représentant d'un investisseur institutionnel, et que ni vous, ni l'établissement que vous représentez, ne vont directement ou indirectement diffuser ce document ou son contenu auprès d'une clientèle de particuliers (« retail clients ») au sens de l'article 761G de la loi australienne sur les sociétés de 2001. La notation de crédit MOODY'S est un avis portant sur la qualité de crédit attachée au titre de créance de l'émetteur, et non un avis sur les titres de capital de l'émetteur ou toute autre forme de titre mis à disposition d'investisseurs particuliers.

Conditions supplémentaires pour le Japon uniquement : Moody's Japan K.K. (« MJKK ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de Moody's Group Japan G.k., elle-même filiale à cent pour cent de Moody's Overseas Holdings Inc., elle-même filiale à cent pour cent de MCO. Moody's SF Japan K.K. (« MSFJ ») est une agence de notation de crédit filiale à cent pour cent de MJKK. MSFJ n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national (« Nationally Recognized Statistical Rating Organization » ou « NRSRO »). En conséquence, les notations de crédit attribuées par MSFJ constituent des notations de crédit « Non-NRSRO » (« Non-NRSRO Credit Ratings »). Les notations de crédit « Non-NRSRO » sont attribuées par une entité qui n'est pas une organisation de notation statistique reconnue au niveau national et, en conséquence, le titre ayant fait l'objet d'une notation ne sera pas éligible à certains types de traitements en droit des États-Unis. MJKK et MSFJ sont des agences de notation de crédit enregistrées auprès de l'Agence Financière Japonaise (« Japan Financial Services Agency ») et leurs numéros d'enregistrement respectifs sont « FSA Commissioner (Ratings) n°2 » et « FSA Commissioner (Ratings) n°3 ».

MJKK ou MSFJ (le cas échéant) informe par le présent document que la plupart des émetteurs de titres de créances (y compris les obligations émises par des sociétés et les obligations municipales, les titres de créances négociables, les billets à ordre ou de trésorerie et tous autres effets de commerce) et actions de préférence faisant l'objet d'une notation par MJKK ou MSFJ (le cas échéant) ont, avant l'attribution de toute notation, accepté de verser à MJKK ou MSFJ (le cas échéant) pour les avis et les services de notation fournis, des honoraires allant de 125.000 JPY à environ 250.000.000 JPY.

MJKK et MSFJ appliquent également un certain nombre de règles et procédures afin d'assurer le respect des contraintes réglementaires japonaises.

REPORT NUMBER 1204260

